

I.	PREAMBULE	3
II.	PERSPECTIVES ECONOMIQUES	4
A.	Environnement économique international	4
C.	Panorama socio-économique de l'agglomération	9
III.	LOI DE FINANCES POUR 2024	16
Princi	pales dispositions du de la loi de finances 2024 intéressant les collectivités territoriales	: 19
IV. RANI	GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR SETE AGGLOPOLE MEDITE- NEE EN 2024	20
Budge	et principal de SAM	20
A. Sec	tion de fonctionnement	22
C.	Les principaux indicateurs financiers	29
D.	Situation budgétaire agrégée 2024	31
V.	LA DETTE : STRUCTURE ET PERSPECTIVE	33
VI.	STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS	36
VII.	PROSPECTIVE FINANCIERE	41
VIII.	LES PROJETS 2024	44



I. PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire est un moment essentiel dans la gouvernance politique de notre EPCI en ce sens qu'il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget

Il constitue en cela un moment important de la vie démocratique locale durant lequel l'ensemble des conseillers communautaires peut, au travers des orientations budgétaires proposées, échanger et faire valoir leur vision de l'action publique.

En effet, le vote du budget consacre, sous le prisme des finances publiques, les principales orientations du mandat et les modalités de mise en œuvre des politiques publiques qui en découlent.

Le débat d'orientation budgétaire s'appuie ainsi sur le présent rapport qui présente :

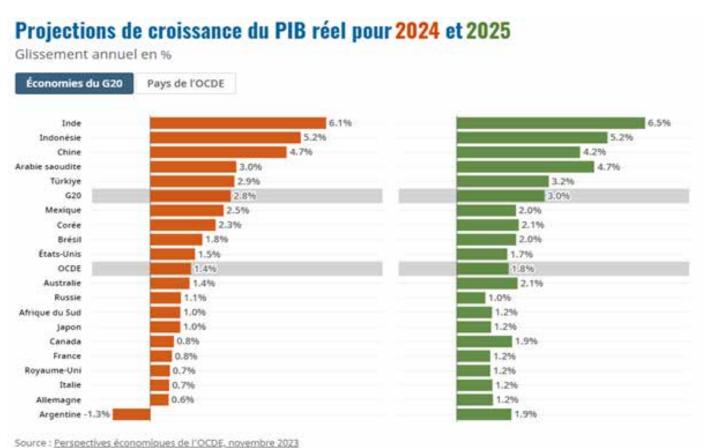
- Le contexte économique et législatif dans lequel va s'inscrire le vote du budget de notre EPCI: cela comprend les prévisions économiques et les principales dispositions de la loi de finances pour 2024. Le cadre budgétaire fixé aux collectivités dans la loi de finances est en effet lié aux perspectives d'évolution des finances publiques, elles-mêmes dépendantes des prévisions économiques. Or, la crise sanitaire qui a secoué l'ensemble des sociétés à travers le monde en 2020 et 2021, le conflit russo-ukrainien depuis 2022 et la hausse concomitante des coûts d l'énergie ont fortement ébranlé les économies mondiales. L'inflation qui avait fortement reculé, est revenue à des niveaux historiquement haut et, même si elle a reflué fin 2023, demeure à des niveaux supérieurs aux objectifs fixés par les banques centrales. En conséquence, le loyer de l'argent demeure haut et impacte les collectivités au travers des charges d'intérêts.
- Les grandes orientations budgétaires proposées pour Sète Agglopôle méditerranée en 2024 en fonctionnement et en investissement : c'est notamment l'occasion de présenter les choix en terme de fiscalité et d'évolution des dépenses de fonctionnement et le volume envisagé pour les dépenses d'équipement.
- Des éléments de prospective financière et des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée : ces informations doivent permettre au conseil communautaire de mesurer les perspectives et capacités financières de l'agglomération dans un horizon pluri annuel.
- Des informations relatives aux ressources humaines de Sète agglopôle méditerranée et notamment la politique de gestion des effectifs, le temps de travail, le niveau de masse salariale.
- Les principaux projets et actions prévus par l'Agglomération en 2024 qui pourront être mise en œuvre à travers les orientations budgétaires proposées.



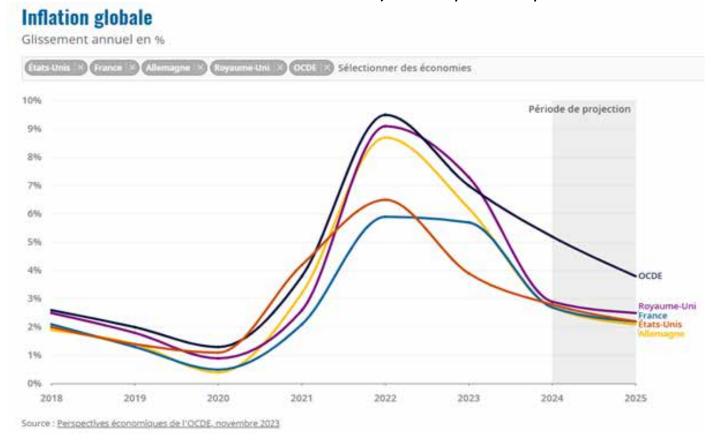
II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

A. Environnement économique international

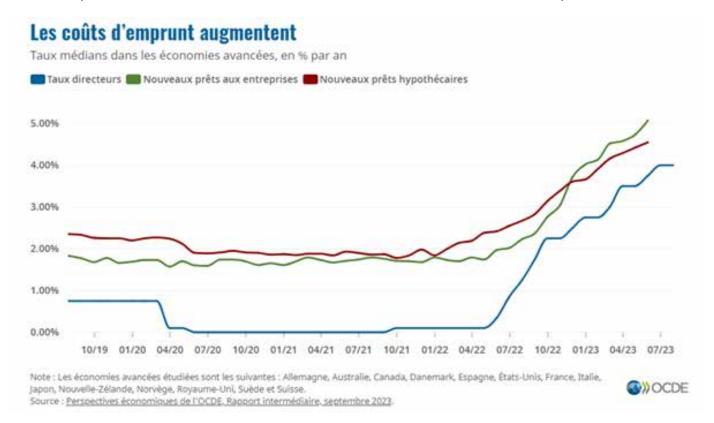
La prévision de croissance de l'économie mondiale en 2024 est évaluée à 2,7 % contre 2,9 % en 2023 sous l'effet du resserrement des politiques monétaires menées par les banques centrales dans le cadre de la lutte contre l'inflation et du caractère peu dynamique de échanges mondiaux. En 2025 les projections du PIB mondiales sont en légère hausse (3 %). Ces prévisions sont toutefois bien différentes en fonction des pays et des zones géographiques. Ainsi l'Asie devrait fortement participer à soutenir la croissance mondiale alors que les économies de la zone euro devraient rester peu dynamiques, la BCE privilégiant la lutte contre l'inflation au soutien de l'activité.



L'inflation devrait retrouver des niveaux conformes aux objectifs fixés par les banques centrales

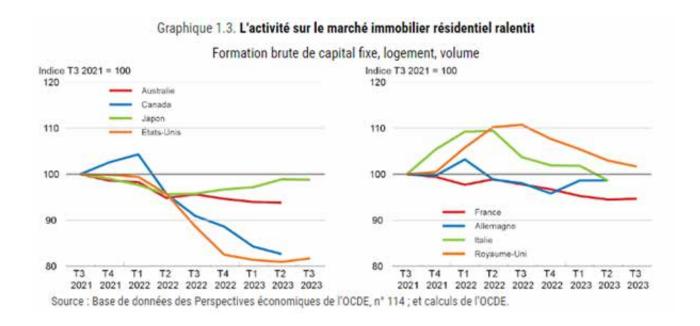


L'inflation globale dans la zone OCDE qui s'est établie à 7 % en 2023 devrait progressivement baisser à 5,2 % en 2024 puis 3,8 % en 2025 dans l'hypothèse de l'absence de nouveaux chocs d'ampleurs sur la période. Cette résorption de l'inflation est due aux politiques monétaires restrictives des banques centrales qui induisent en parallèle des taux d'intérêts élevés et un renchérissement des coûts d'emprunt.



En 2023, les politiques de lutte contre l'inflation ont conduit à un fort accroissement des taux directeurs et, par conséquent, des taux de crédits accordés aux entreprises et aux ménages, les banque centrales usant de l'outil taux pour freiner la croissance du volume de la masse monétaire (Agrégat M3). En effet, l'éléva-

tion des taux d'intérêts a pour objet d'augmenter le coût du crédit pour les agents économiques afin de freiner la création de la masse monétaire et réduire en conséquence la croissance des prix. Ce resserrement des politiques monétaires entraîne une forte baisse de l'investissement dans la construction de logements.



En 2024, la politique monétaire devrait ainsi conserver une orientation restrictive jusqu'à ce que l'on observe des signes clairs de réduction durable des tensions inflationnistes sous-jacentes.

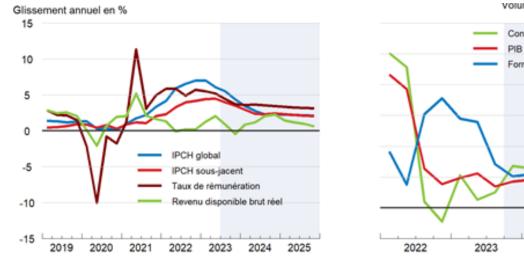
Le relèvement des taux d'intérêt impacte fortement les finances publiques – et plus particulièrement les charges d'intérêts – des pays ayant fortement recours à l'emprunt pour financer leurs actions, alimentant ainsi la dégradation des soldes publics.

L'agrégat monétaire M 3 correspond à l'agrégat M1 (monnaie fiduciaire (billets +pièces en circulation) + dépôt à vue (compte courant) + l'agrégat M2 (livret A, LDD CEL etc.) + Instruments financiers < 2ans).

Le relèvement des taux d'intérêt impacte fortement les finances publiques – et plus particulièrement les charges d'intérêts – des pays ayant fortement recours à l'emprunt pour financer leurs actions, alimentant ainsi la dégradation des soldes publics.

B. Environnement économique national

La croissance du PIB de la France en 2023 est évalué à 0,9% et à 0,8 % en 2024 . En 2024, l'inflation se situerait à 2,7 % contre 5,7 % en 2023, renforçant ainsi le revenu disponible.



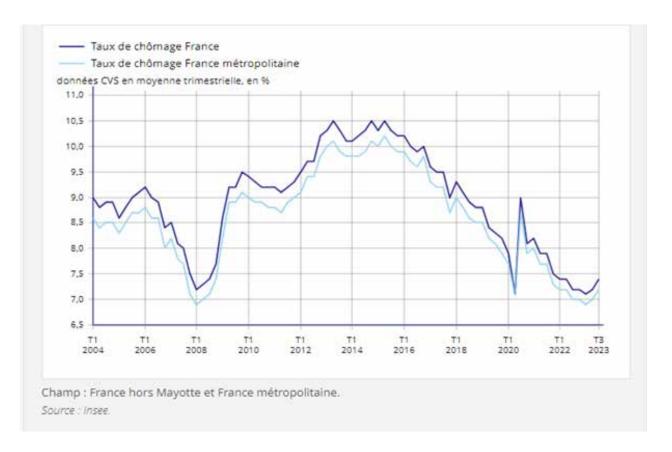
oduction et pr		2022	2022	2024	2025
	2021	2022	2023	2024	2025
Prix courants milliards de EUR	Pour	Pourcentage de variation, en volume (prix de 2014)			
2 316.9	6.4	2.5	0.9	8.0	1.2
1 232.7	5.1	2.3	0.8	1.4	1.7
575.7	6.5	2.6	0.6	1.0	0.6
539.0	10.2	2.3	2.0	0.3	0.5
2 347.4	6.6	2.4	1.1	1.0	1.2
18.2	-0.6	0.7	-0.5	0.0	0.0
2 365.6	6.0	3.1	0.6	1.0	1.2
633.3	10.7	7.4	1.1	0,9	1.9
682.1	9.1	8.8	0.3	1.5	1.7
- 48.7	0.2	-0.6	0.3	-0.2	0.0
2	1.4	2.9	5.3	2.5	2.0
_	2.1	5.9	5.7	2.7	2.2
_	1.3	3.4	4.1	2.5	2.2
_	7.9	7.3	7.2	7.4	7.5
2	18.6	17.2	17.3	17.4	16.9
22	-6.5	-4.8	-4.9	-4.9	-4.6
2	138.7	117.9	118.2	120.9	123.2
_	113.0	111.8	112.1	114.8	117.1
	0.4	-2.0	-0.7	-0.9	-1.0
	2 316.9 1 232.7 575.7 539.0 2 347.4 18.2 2 365.6 633.3 682.1	Prix courants milliards de EUR 2 316.9 6.4 1 232.7 5.1 575.7 6.5 539.0 10.2 2 347.4 6.6 18.2 -0.6 2 365.6 6.0 633.3 10.7 682.1 9.1 - 48.7 0.2 1.4 - 2.1 - 1.3 - 7.9 - 18.6 - 6.5 - 138.7 113.0	Prix courants milliards de EUR 2 316.9 6.4 2.5 1 232.7 5.1 2.3 575.7 6.5 2.6 539.0 10.2 2.3 2 347.4 6.6 2.4 18.2 -0.6 0.7 2 365.6 6.0 3.1 633.3 10.7 7.4 682.1 9.1 8.8 -48.7 0.2 -0.6 - 1.4 2.9 - 2.1 5.9 - 1.3 3.4 7.9 7.3 - 18.6 17.2 -6.5 -4.8 138.7 117.9 113.0 111.8	Prix courants milliards de EUR 2 316.9 6.4 2.5 0.9 1 232.7 5.1 2.3 0.8 575.7 6.5 2.6 0.6 539.0 10.2 2.3 2.0 2 347.4 6.6 2.4 1.1 18.2 -0.6 0.7 -0.5 2 365.6 6.0 3.1 0.6 633.3 10.7 7.4 1.1 682.1 9.1 8.8 0.3 -48.7 0.2 -0.6 0.3 - 1.4 2.9 5.3 2.1 5.9 5.7 1.3 3.4 4.1 7.9 7.3 7.2 18.6 17.2 17.3 -6.5 -4.8 -4.9 138.7 117.9 118.2 113.0 111.8 112.1	Prix courants milliards de EUR 2 316.9 6.4 2.5 0.9 0.8 1 232.7 5.1 2.3 0.8 1.4 575.7 6.5 2.6 0.6 1.0 539.0 10.2 2.3 2.0 0.3 2 347.4 6.6 2.4 1.1 1.0 18.2 -0.6 0.7 -0.5 0.0 2 365.6 6.0 3.1 0.6 1.0 633.3 10.7 7.4 1.1 0.9 682.1 9.1 8.8 0.3 1.5 -48.7 0.2 -0.6 0.3 -0.2 - 1.4 2.9 5.3 2.5 - 2.1 5.9 5.7 2.7 1.3 3.4 4.1 2.5 7.9 7.3 7.2 7.4 1.1 -6.5 -4.8 -4.9 -4.9 138.7 117.9 118.2 120.9 113.0 111.8 112.1 114.8

²OCDE, décembre 2023, perspectives économiques n°114.

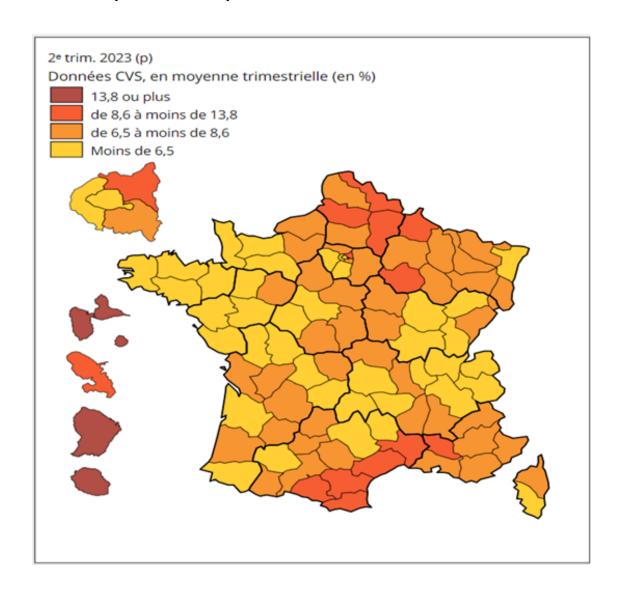
a. La conjoncture économique en France : les ménages

La hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires a fortement pesé sur les ménages en 2023. Le revenu disponible brut des ménages (RDB) en euros courants évoluerait toutefois de + 0,6 % sur l'année. Précisons que cette évolution est une moyenne qui, d'une part, ne tient pas compte des disparités de revenus (l'inflation pèse en moyenne plus fortement sur les revenus les plus modestes) et des zones géographiques, étant précisé que les revenus totaux comprennent l'ensemble des revenus (dont les prestations sociales).

Le taux de chômage pour sa part se situe à 7,4 % au troisième trimestre 2023. En 2024, le chômage devrait légèrement augmenter tout en restant inférieur à 8 %, traduction d'une hausse relative de la population active.



Avec toutefois des disparités entre Départements



b. La conjoncture économique en France : les entreprises

Les situations conjoncturelles des différentes branches d'activité restent relativement contrastées. Au deuxième trimestre 2023, plusieurs branches industrielles ont bénéficié d'effets de rattrapage, après avoir été pénalisées par des problèmes d'offre au cours de l'année 2022. C'est le cas, par exemple, de l'industrie automobile où les difficultés d'approvisionnement en composants électroniques sont désormais moindres.

La production électrique a aussi rebondi, avec la remise en service de réacteurs nucléaires arrêtés pour maintenance. Dans les branches très énergie-intensives, comme la chimie, la situation s'est stabilisée voire s'est légèrement redressée dans un contexte de moindres tensions sur les cours du gaz et de l'électricité.

A ces problèmes d'offre se succèdent des problématiques liées à la demande, notamment dans le cas des entreprises dédiées à la fabrication des biens d'équipements qui commencent à pâtir de la baisse des investissements liées au renchérissement du crédit.

De façon générale, ces prévisions sont susceptibles d'être affectées par de nombreux aléas tels que l'impact sur l'économie réelle du resserrement monétaire ou d'éventuels nouveaux chocs sur les cours internationaux de l'énergie ou des matières premières.

C. Panorama socio-économique de l'agglomération

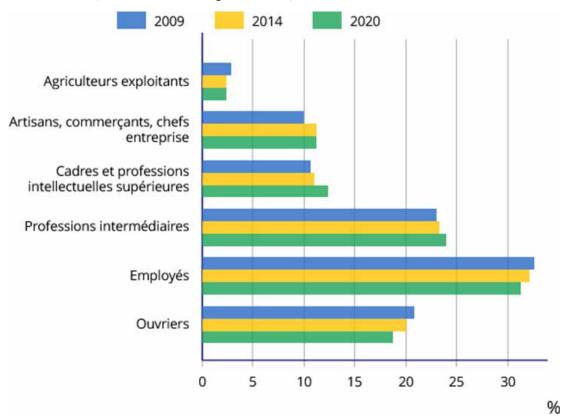
Ce bilan socio-économique instantané et évolutif sur plusieurs années met en lumière la contribution des actions du développement économique portés par Sète agglopôle méditerranée, via ses élus et ses services. Un travail réalisé en étroite collaboration avec ses partenaires économiques, institutionnels, académiques, associatifs. Ces indicateurs nous permettent de mesurer et d'analyser les dynamiques produites en faveur de la création d'emploi et de la croissance économique.

Sète agglopôle méditerranée (SAM) est la 2^{ème} agglomération de l'Hérault après celle de Montpellier. Elle regroupe compte 128 868 habitants (+4 399 habitants entre 2016 et 2021). AM est constituée à plus de 80% d'espaces naturels ou agricoles. C'est un territoire côtier qui remplit d'importantes fonctions économiques, sociales et écologiques.

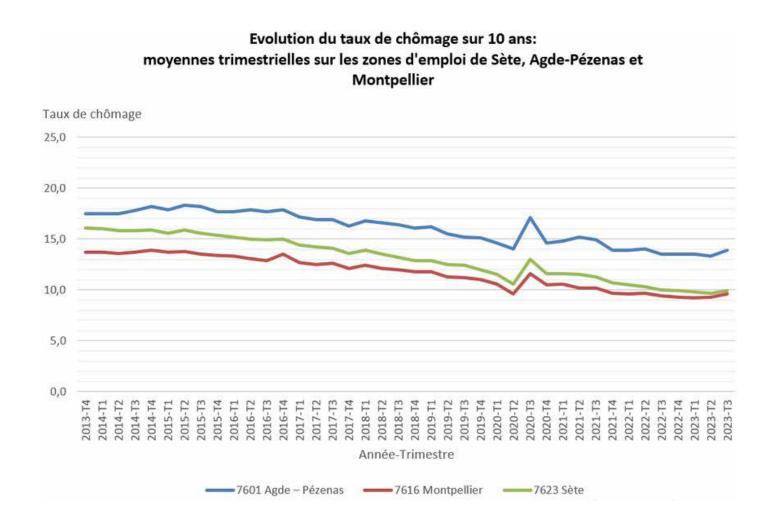




Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle



Sources : Insee, RP2009, RP2014, RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023, SOLUCCIO

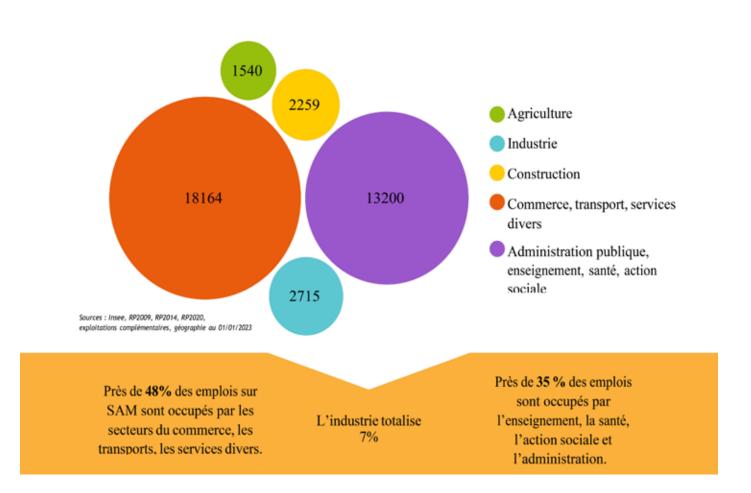


Le taux de chômage est passé de 15,2 % à 9,8 % entre 2013 et 2023 Le nombre d'emplois a progressé de +8,2% entre 2010 et 2020, en particulier dans les secteurs du commerce, des transports et des services (+1,6%) et de la santé, de l'enseignement et de l'action sociale (+5.9%)



- ♦ L'agglomération représente 38 000 emplois dont 45% sur Sète
- 🗘 506 emplois en lien avec Ecosite de Mèze, aide à l'immobilier, pépinière Flex...
- ♦ Pépinière Flex= 15 start up innovantes et 50 emplois à date
- ♦ +16% de création d'entreprises sur le territoire en 2021

Emploi selon le secteur d'activité

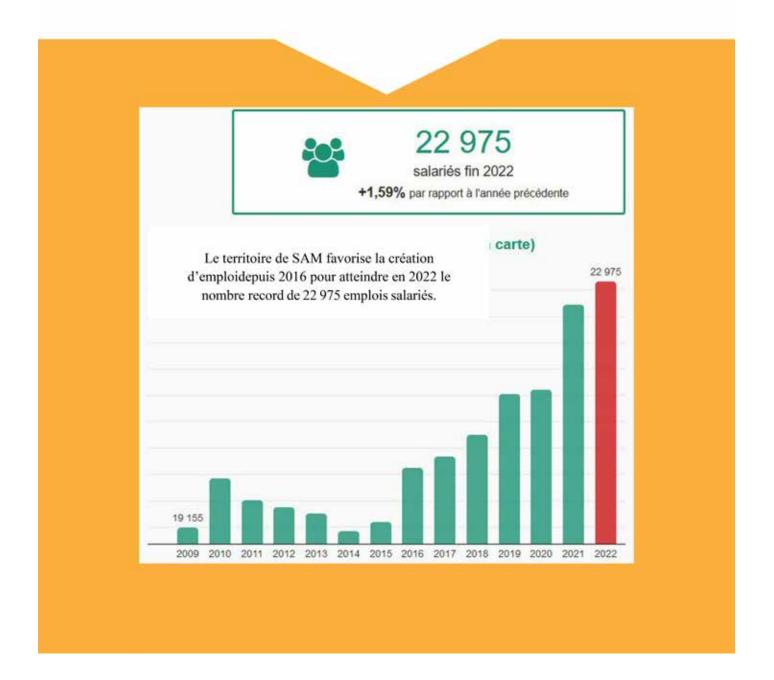


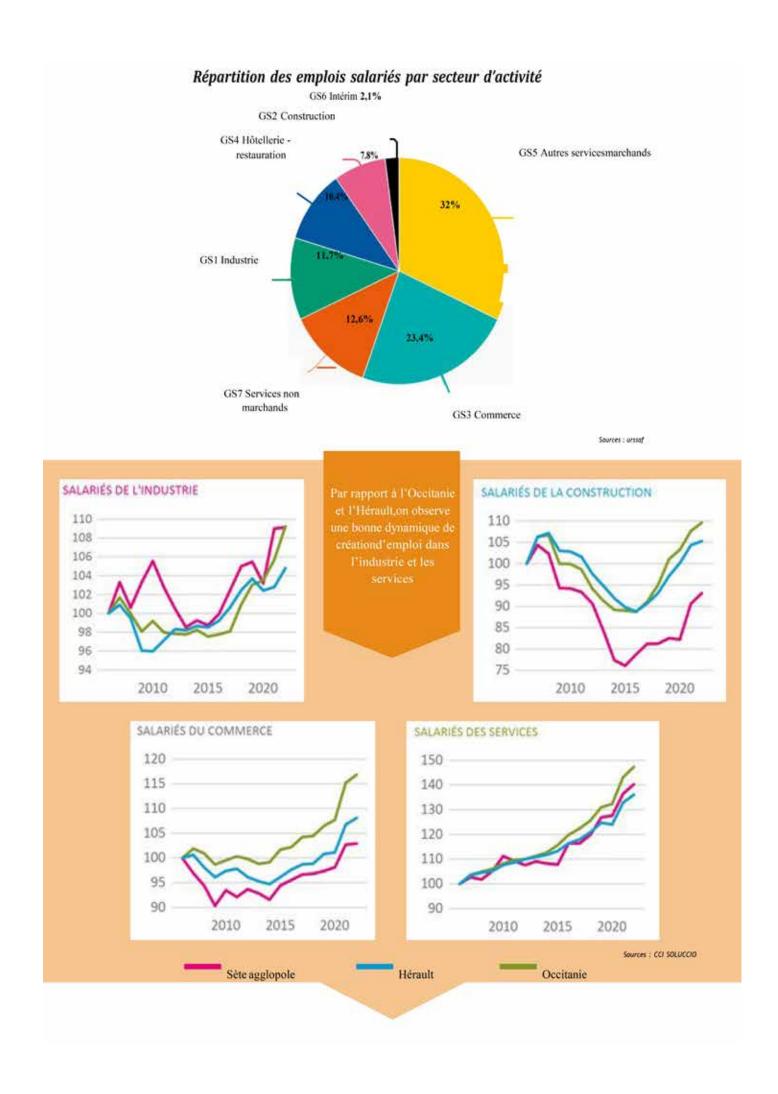
Focus Emploi Salarié

Evolut	ion de	l'em	ploi	sal	arié

	2010	2018	2022
SAM	19 918	20 602	22 975
Hérault	246 199	269 127	308 835

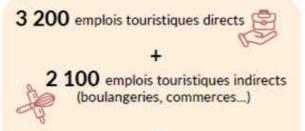
Sources : CCI SOLUCCIC





Tourisme

٥ 2022 2023 2021 2020 2019 Nombre de touristes français et étrangers 0 1 449 000 1 304 286 1 133 143 1 300 000 847 857 8 Nombre total de visiteurs sur la destination 0 9 058 000 14 542 000 13 331 888 9 067 528 7 063 334 Nombre de nuitées touristiques françaises et étrangères 5 935 000 0 10 143 000 9 130 000 7 932 000 9 100 000 Nombre de nuitées touristiques étrangères ⊚ 2962000 2 531 000 1712 000 1 265 000 2 600 000 Nombre de curistes **(** 43 518 29 946 15 990 52870 47 330 Nombre de croisiéristes 27 291 36 782 COVID (5 447 111 115 Retombées économiques sur la destination 1 109 431 1 009 169 735 178 583 265 808 974 **(** 906€ 405€ 281 € 000€



5 300 emplois salariés touristiques directs et indirects

Retombées économiques sur la destination 109 431 000 €

Source : Office de Toursime Archipel de thau

III. LOI DE FINANCES POUR 2024

Dans le cadre du vote de la loi de Finances pour 2024 qui a été promulguée le 29 décembre 2023 le gouvernement a anticipé une croissance de 1,4 % (OCDE, 0,8 %) en 2024 et un déficit budgétaire équivalent à – 4,4 % du PIB après – 4,9 % en 2023 (projection). A noter que le 18 février 2024, le Ministre de l'Economie a annoncé une révision à la baisse de la croissance pour 2024, à seulement 1%. Comme les objectifs en terme de déficit public sont maintenus, cela va entraîner un plan d'économies de 10 milliards € sur 2024 (qui n'était pas prévu dans la loi de finances).

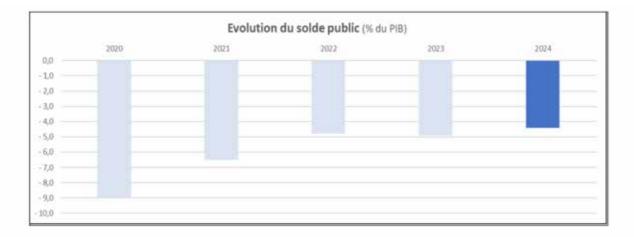
Principaux éléments de cadrage économique

Taux de variation en volume, sauf indications contraires	Exécution 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL			
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en%)	2,1	2,1	0,8
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en%)	3,4	0,9	1,3
Prix à la consommation dans la zone euro (en%)	8,4	5,4	2,9
Prix du baril de brent (en dollars)	101	82	86
Taux de change euro/dollar	1,10	1,10	1,10
ÉCONOMIE FRANÇAISE			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 639,1	2 818,1	2 930,8
Variation en volume (en%)	2,5	1,0	1,4
Variation en valeur (en%)	5,5	6,8	4,0
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en%)¹	0,2	1,3	1,3
Dépenses de consommation des ménages (en%)	2,1	-0,2	1,8
Investissement des entreprises non financières (en%)	3,8	3,2	0,9
Exportations (en%)	7,4	2,1	3,5
Importations (en%)	8,8	0,3	3,1
Prix à la consommation (hors tabac, en%)	5,3	4,8	2,5
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-163	-105	-95
Capacité de financement des administrations publiques (en% du PIB) ²	-4,8	-4,9	-4,4

Présentation des soldes budgétaires des administrations publiques en 2023

En milliards d'euros, comptabilité nationale	Exécution 2022	Révisé 2023	Prévision 2024
Solde des administrations publiques (en% de PIB)	-4,8	-4,9	-4,4
dont État	-5,7	-5,3	-4,6
dont organismes divers d'administration centrale (ODAC)	0,5	-0,1	-0,1
dont administrations publiques locales (APUL)	0,0	-0,3	-0,3
dont administrations de sécurité sociale (ASSO)	0,4	0,7	0,6
Solde structurel des administrations publiques (en % du PIB potentiel)	-4,2	-4,1	-3,7
Ajustement structurel	1,0	0,0	0,5
Dette publique (en % de PIB)	111,8	109,7	109,7
Taux de prélèvements obligatoires nets des crédits d'impôt (en % de PIB)	45,4	44,0	44,1
Taux de prélèvements obligatoires corrigé des effets du bouclier tarifaire (en % de PIB)	45,6	44,4	44,4
Dépenses publiques hors crédits d'impôt (% de PIB)	57,7	55,9	55,3
Taux de croissance des dépenses publiques* (en volume)	-1,1	-1,3	0,5
IPC hors tabac (%)	5,3	4,8	2,5
Croissance du PIB en volume (%)	2,5	1,0	1,4

La dette pour sa part dépasserait 109,7 % du PIB. Le taux des prélèvements obligatoires se situerait à 44,1 %, la dépense publique à 55,3 % du PIB. Nous noterons encore une fois que les prévisions de déficit sont fortement hétérogènes en fonction de la nature des administrations concernées. Les déficits seraient portés principalement par les administrations centrales (-4,6 %), les administrations locales présentant un solde déficitaire réduit (-0,3 %) et les administrations de sécurité sociale un solde positif (+0,6%).



Solde général du budget de l'État

En milliards d'euros, comptabilité budgétaire	Exécution 2022	LFI 2023	Révisé 2023	PLF 2024
Dépenses nettes 1 3	505,4	520,6	524,4	511,6
dont dépenses du budget général	438,2	450,0	455,5	445,1
dont prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales	43,0	45,6	44,5	44,8
dont prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne	24,2	25,0	24,4	21,6
Recettes nettes ³	347,2	359,1	358,0	372,1
dont impôt sur le revenu	89,0	87,3	90,7	94,1
dont impôt sur les sociétés	62,1	55,3	61,3	72,2
dont taxe sur la valeur ajoutée²	100,8	94,7	96,3	100,4
dont taxe intérieure sur les produits de consommation sur les produits énergétiques	18,0	16,6	16,4	16,4
dont autres recettes fiscales	53,4	74,3	67,4	66,3
dont recettes non fiscales	23,9	30,9	26,0	22,6
Solde des budgets annexes	0,0	0,1	0,1	0,2
Solde des comptes spéciaux	6,7	-3,6	-5,8	-5,1
SOLDE GÉNÉRAL	-151,4	-164,9	-172,1	-144,5

Rappel sur les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

Mission « Relations avec les collectivités territoriales » 8%

Répartition des crédits budgétaires

TVA affectée aux collectivités territoriales 10%

Prélèvements sur recettes de l'État au profit des collectivités territoriales 82%

	LFI 20231	PLF 2024	20253	2026
Prélèvements sur recettes (hors mesures exceptionnelles²)	43,65 Md€	44,44 Md€	45,20 Md€	45,70 Md€
Crédits du budget général ³ (hors mesures exceptionnelles)	4,10 Md€	4,15 Md€	4,15 Md€	4,17 Md€
Total des concours financiers (hors mesures exceptionnelles)	53,12 Md€	54,27 Md€	55,25 Md€	55,97 Md€

Principales dispositions du de la loi de finances 2024 intéressant les collectivités territoriales :

Article 79: suppression de la CVAE

La suppression totale de la CVAE est repoussée en 2027 (hormis pour les montnats ne dépassant pas 63 €, montant de CVAE qui est supprimé dès 2024).

Pour les impositions dues au titre de 2023, le taux s'élève au maximum, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 50 000 000 €, à 0,375 %.

Le taux d'imposition est, pour toutes les entreprises redevables, abaissé progressivement sur trois années : 2024, 2025 et 2026.

Le taux maximal est ainsi ramené à :

- 0,28 % pour les impositions dues au titre de **2024**;
- -0,19 % pour celles dues au titre de **2025**;
- 0,09 % pour celles dues au titre de **2026**.

Article 130: Fixation pour 2024 de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2024, pour atteindre 27,24 milliards d'euros. Cette augmentation est similaire à l'évolution constatée en 2023. Cet abondement bénéficie principalement aux communes (article 240) au travers de la dotation de solidarité urbaine (DSU, +140 M€) et la dotation de solidarité rurale (DSR + 150 M€).

Article 151 : Assouplissement des règles de lien entre les taux

Possibilité pour les communes et EPCI dont le taux de la THRS est inférieur à 75 % de la moyenne départementale de le faire évoluer librement dans cette limite et sous condition que cette augmentation du taux ne soit pas supérieure à 5 %.

Article 191 et 192 : Mise en œuvre progressive d'un budget vert

Instauration d'une annexe au Compte Financier Unique (CFU) à partir de 2024 (CFU)dont l'objet est de présenter les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France. Il en sera de même pour la dette et plus précisément de la part consacrée à la couverture des dépenses d'investissement dédiées aux investissements durables.

A noter que la LFI pour 2024 augmente à 2,5 milliards d'euros en 2024 (contre 2 milliards l'an dernier) le **fonds vert** destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition écologique. En prévoyant au sein de cette enveloppe un montant de 500 millions d'euros pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires. Suite à la révision à la baisse de la croissance économique pour 2024, actée par le gouvernement, et au plan d'économies annoncé, le fonds vert ne devrait finalement augmenter que de 100M€ en 2024 et non de 500M€

Loi de programmation des finances publiques

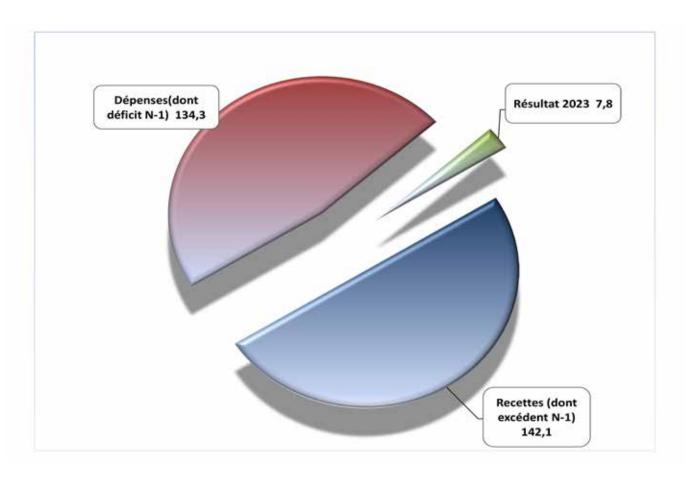
La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, parue au Journal officiel du 19 décembre 2023, définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027. Elle prévoit de ramener le déficit public sous la barre des 3% du produit intérieur brut (PIB) en 2027. La tenue de l'objectif en dépenses implique la poursuite par les collectivités territoriales de la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement.

IV. GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR SETE AGGLOPOLE MEDITERANNEE EN 2024

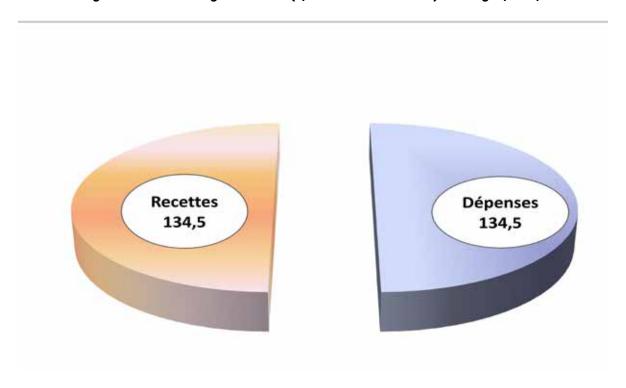
Budget principal de SAM

A l'occasion de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024, et au même titre que les années antérieures, les résultats financiers de l'exercice antérieur sont intégrés au budget afin de présenter un budget consolidé dès la phase d'élaboration du budget primitif.

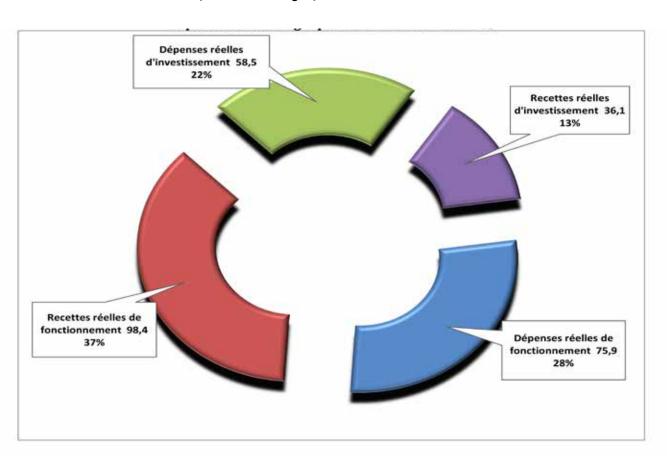
Résultat 2023 (tous flux en M€)



Le résultat 2023 est évalué à 7,8 M€ et va participer au financement des dépenses d'équipement dont le montant 2024 est estimé à près de 47 M€ pour le seul budget principal et 66,6 M€ tous budgets confondus.



Répartition du budget par sections en M€ et en %



Au stade du présent rapport les masses financières sont évaluées à 134,5 M€ pour le seul budget principal.

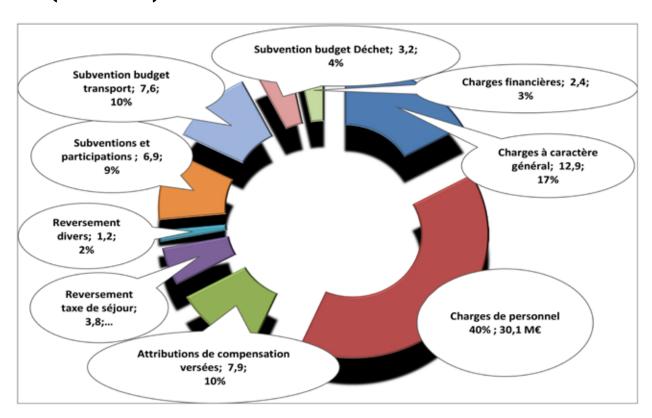
Principales hypothèses retenues pour l'élaboration du budget 2024

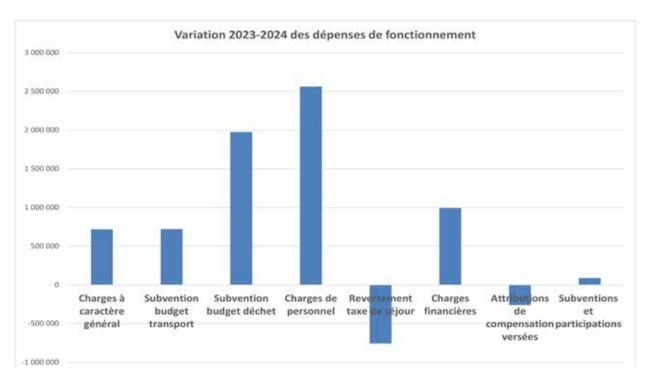
L'évolution des dépenses de fonctionnement est estimée à 7,1 %, les recettes évoluant pour leur part à + 2,4 %. Cette dynamique asymétrique s'explique pour une part substantielle par la hausse des charges de personnel et par la hausse des participations financièreS aux compétences « collecte des déchets » et « transport » dont les ressources propres ne permettent pas de couvrir en totalité le besoin de financement.

A. Section de fonctionnement

En volume, le financement des charges courantes (personnel, fluides, charges de gestion) représente 76 M€ en flux réels de trésorerie.

Dépenses réelles de Fonctionnement : 76 M€ : Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (en M€ et en %)





L'évolution des dépenses de fonctionnement en 2024 s'explique par plusieurs variables :

♦ Charges de personnel : + 2,5 M€

Les mesures réglementaires 2024 expliquent cette variation pour un volume de 1,39 M€: bénéfice pour l'ensemble des agents d'une revalorisation de 5 points pour l'ensemble des grilles indiciaires; impact en année pleine de la hausse du point d'indice intervenu en juillet 2023 (+1,5 %); hausse du SMIC, GVT (dont avancement d'échelons).

Les mouvements de personnel (entrées/sorties) expliquent à hauteur de 0,95 k€ cette évolution, notamment l'impact en année pleine des recrutements survenus en 2023. Il est à préciser que les recrutements en 2024 seront limités à l'ouverture de la médiathèque intercommunale située à Balaruc-les-Bains pour laquelle deux 2 ETP sont prévus en 2024 contre 4 initialement programmés.

Enfin, la revalorisation des rémunérations explique pour 158 k€ cette hausse (avancement de grade, revalorisation du régime indemnitaire, rupture conventionnelle).

Þ Participation d'équilibre au bénéfice du budget déchet : + 1,98 M€

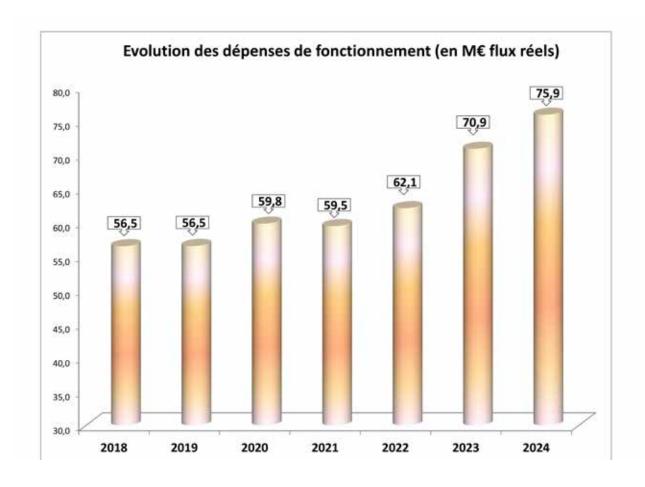
Confrontée à la hausse du coût du service (construction d'une nouvelle unité de traitement des déchets, participation au nouveau centre de tri, hausse de la taxe sur les activités polluantes (TGAP), indexation des marchés de collectes), le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la redevance spéciale ont été insuffisants en 2023 pour financer le service de la collecte et de traitement des déchets, impliquant dès lors le versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal de SAM. En l'absence de mesures correctives en matière de recettes et dans l'attente de la renégociation des marchés de collecte en 2025, le besoin de financement complémentaire en 2024 au bénéfice du budget annexe déchet est estimé à 3,2 M€, en hausse de 1,98 M€ par rapport à 2023 (1,26 M€).

Þ Participation d'équilibre au budget transport : + 0,72 M€

En 2024, la participation à l'équilibre financier de la compétence transport au moyen du versement du subvention d'équilibre au budget annexe dédié est évaluée à 7,6 M€ en hausse de 0,72 M€.

♦ Charges d'intérêt de la dette : + 1 M€

Afin de financer l'important programme d'investissement, SAM a depuis plusieurs années recours à l'emprunt (16,3 M€ en 2023). En 2024, le recours à la dette est estimé à 19,96 M€. Associé à une forte hausse des taux d'intérêts depuis 2023, les charges d'intérêts résultant du recours à ce levier financier a pour effet d'impacter fortement à la hausse ce poste de dépense.



Recettes réelles de Fonctionnement : 90,5 M€

Les principales ressources de l'agglomération sont constituées par les recettes fiscales (81%) suivies des dotations (DGF, CAF etc. pour 15 %) et des redevances domaniales (7%).

La fiscalité intercommunale : précisions et hypothèses retenues

Les orientations budgétaires pour 2024 sont basées sur une stabilité des taux et une revalorisation des bases fiscales (décidée par l'Etat en fonction de l'inflation) de 3,9%.

En 2024, le produit fiscal stricto sensu à percevoir par Sète agglopôle méditerranée est ainsi estimé, sur la base de ces orientations, à 70,5 M€.

Ce produit fiscal se répartit de la manière suivante :

Bases nettes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation	191 442 152	197 125 718	200 362 412	42 879 634	44 625 680	51 476 982	54 019 430
Foncier bâti	154 908 296	158 297 481	160 972 510	158 082 163	165 513 606	179 001 927	186 863 833
Foncier non bâti	1 542 992	1 939 085	1 794 210	1 617 895	1 638 943	1 684 892	1 750 603
Cotisation foncière des entreprises	34 749 716	34 054 621	34 616 943	29 550 043	31 752 663	35 224 444	36 289 161
Taux							
Taxe d'habitation	11,57%	11,57%	11,57%	11,57%	11,57%	20,18%	20,18%
Foncier bâti	2,11%	2,11%	2,11%	2,11%	2,33%	4,10%	4,10%
Foncier non bâti	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%
Cotisation foncière des entreprises	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%
Produits							
Produit taxe d'habitation	22 149 857	22 807 446	23 181 931	4 961 174	5 163 191	10 388 055	10 901 121
+ Produit foncier bâti	3 268 565	3 340 077	3 396 520	3 335 534	3 856 467	7 339 079	7 661 417
+ Produit foncier non bâti	78 847	99 087	91 684	82 674	83 750	86 098	89 456
+ Produit cotisation foncière des entr	13 861 662	13 584 388	13 808 699	11 787 512	12 666 137	14 051 031	14 475 746
+ Produit CVAE	4 304 763	4 964 347	4 971 770	4 983 901	4 884 503		
+ Produit IFER	593 846	592 115	598 584	620 975	693 071	747 362	750 000
+ Produit TA FNB	328 281	517 578	441 121	350 974	344 639	336 256	344 662
+ Produit TASCOM	1 145 304	1 149 707	1 217 795	1 304 829	1 193 279	1 423 837	1 460 856
GEMAPI				3 500 000	3 410 000	3 410 000	3 410 000
+ Rôles supplémentaires	463 826	838 880	568 734	574 649	1 174 066	513 896	525 000
= Produit contributions directes	46 194 951	47 893 625	48 276 838	31 502 222	33 469 103	38 295 614	39 618 259
+ FPIC net	1 224 027	1 433 650	1 484 199	1 570 952	1 567 414	1 621 332	1 684 238
+ Fraction TVA-TH nette				20 426 276	22 407 948	23 019 683	23 618 195
+ Fraction TVA-CVAE nette						5 456 196	5 598 057
= Produit fiscal large	47 418 978	49 327 275	49 761 037	53 499 450	57 444 465	68 392 825	70 518 748

L'analyse des données rétrospectives permettent de mettre en perspective la dé-corrélation progressive entre la fiscalité perçue et la richesse produite sur notre territoire.

En effet, la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la réduction pour moitié des bases fiscales des locaux industriels se sont traduites par le transfert d'une partie de la TVA perçue par L'Etat et dont la dynamique est corrélée avec le produit national. Dès lors, outre la perte du pouvoir de taux, les collectivités et leurs groupements voient leurs ressources évoluer non en fonction de leur dynamique territoriale dont les politiques locales jouent un rôle prépondérant, mais de plus en plus en fonction de la dynamique nationale. Cette évolution peut ainsi s'apparenter à une forme de recentralisation du financement des acteurs publiques locaux.

Les principales dotations :

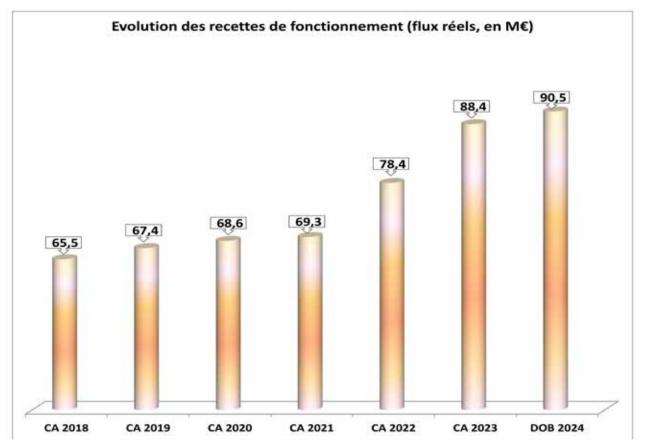
DGF (composantes)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation de base	762 014	795 482	801 195	791 950	832 012	785 923
+ Dotation de péréquation	1 921 851	1 994 075	2 024 913	1 910 516	2 035 734	1 900 490
= Dotation d'intercommunalité spontanée	2 683 865	2 789 557	2 826 108	2 702 466	2 867 746	2 686 413
- Ecrêtement	0	0	0	0	0	0
+ Garantie	92 649	0	0	147 035	13 703	78 613
= Dotation d'intercommunalité avant minorations	2 776 514	2 789 557	2 826 108	2 849 500	2 881 450	2 765 026
- Contribution RFP	0	0	0	0	0	0
= Dotation d'intercommunalité	2 776 514	2 789 557	2 826 108	2 849 500	2 881 450	2 765 026
+ Dotation de compensation	5 360 488	5 262 482	5 158 841	5 045 679	5 016 385	4 941 547
= Dotation globale de fonctionnement	8 137 002	8 052 039	7 984 949	7 895 179	7 897 835	7 706 573

DGF élargie aux dotations de compensations

€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF	8 137 002	8 052 039	7 984 949	7 895 179	7 897 835	7 706 573
+ Compensations fiscales	2 533 240	2 725 096	3 051 864	3 235 745	3 525 408	3 626 715
= Dotations larges	10 670 242	10 777 135	11 036 813	11 130 924	11 423 243	11 333 288

En 2024, la DGF est évaluée à 7,7 M€. Elargie aux dotations de compensations, les principales dotations perçues par l'EPCI sont estimées à 11,33 M€. Pour mémoire, les dotations de compensations ont pour objet

de « compenser » la perte de produit fiscal décidée par le Parlement, telle que l'exonération pour moitié des bases de CFE des locaux industriels et dont la perte a représenté près de 2,6 M€ en 2023.

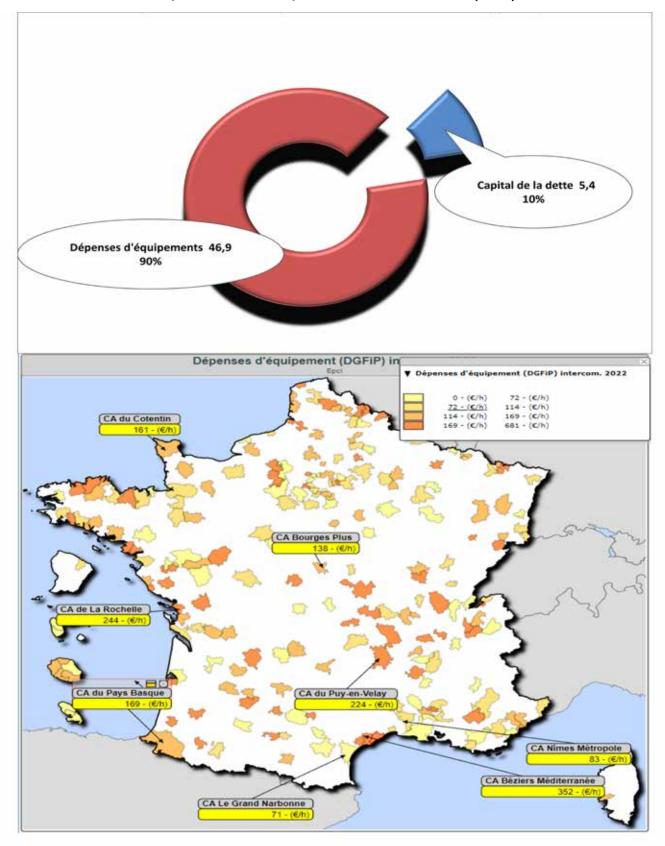


En 2024, la hausse des recettes de fonctionnement est évaluée à + 2,4 % sous l'effet, principalement, de la hausse attendue des bases fiscales (+3,9 %).

B. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement : 52,34 M€

Répartition 2024 des dépenses réelles d'investissement (en M€)



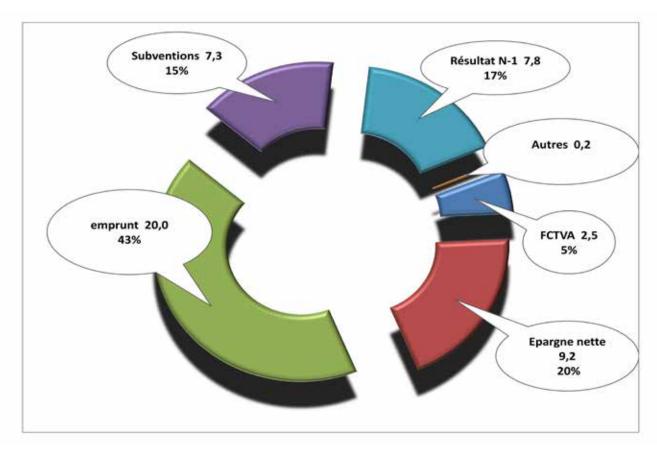
En 2024, Sète agglopôle devrait investir près de 46,9 M€, soit 362 € par habitant, ce qui représente un effort substantiel par rapport aux agglomérations de taille équivalente.

Les dépenses d'équipement constitueront ainsi en 2024 le principal poste de dépenses au sein de la section d'investissement (46,9 M€), suivi du remboursement du capital de la dette (5,4 M€).

Le financement de l'investissement

En 2024, les principales recettes seront constituées par le recours à l'emprunt (43%), l'autofinancement net (20 %), le FCTVA (11 %), le résultat 2023 reporté, (17 %), les subventions (15 %) et le FCTVA (5%).

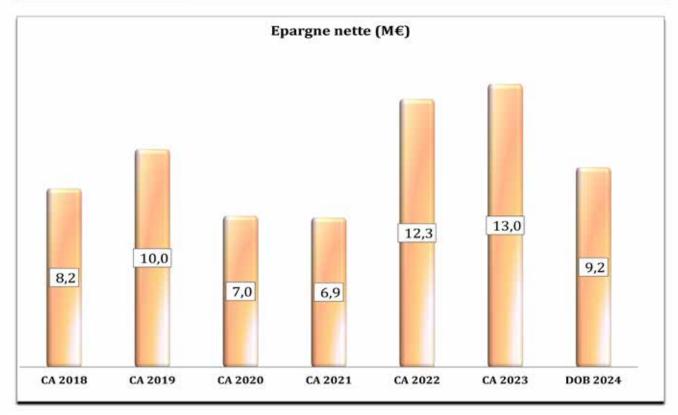
Financement des dépenses d'équipement

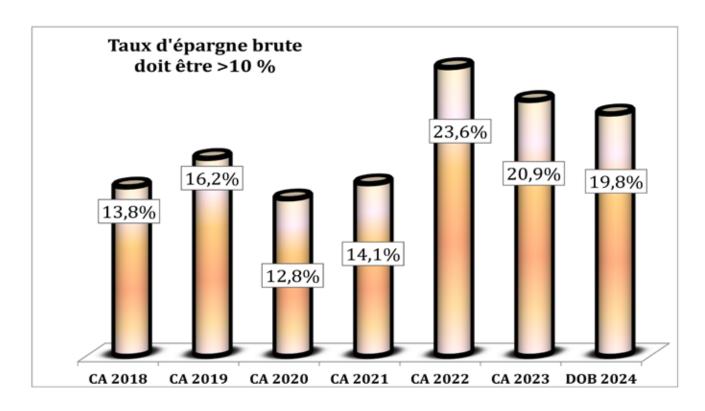


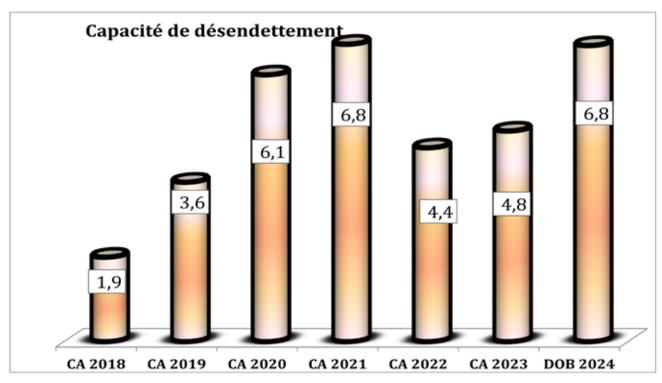
C. Les principaux indicateurs financiers

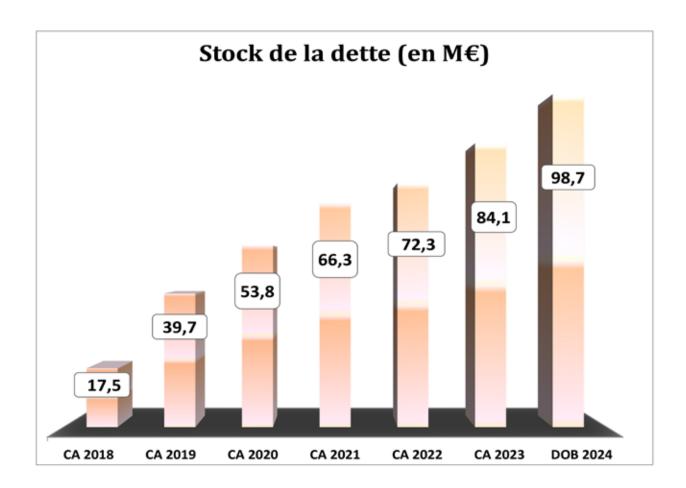
Tableau financier 2018-2024

	2018	2019	2020	2021	2022	HP 2023	CA 2023	DOB 2024
EPARGNE BRUTE	9 054 469	10 888 283	8 817 026	9 757 136	16 330 743	18 039 782	17 483 964	14 587 116
EPARGNE NETTE	8 215 600	10 026 435	6 950 907	6 872 868	12 330 606	13 339 782	13 025 965	9 187 116
résultat consolidé de fin d'exercice	905 567	8 880 267	5 429 927	6 503 274	6 522 199	0	7 830 446	0
Variation du fonds de roulement	-2 712 297	7 974 701	-3 450 340	1 073 347	18 925	-6 522 199	1 308 247	-6 522 199
couverture des charges courantes de gestion (exprimées en jour)	6	57	33	40	38	0	40	0
Recours à l'emprunt	6 000 000	21 200 000	18 000 000	15 440 000	10 000 000	12 708 341	16 300 000	19 958 763
Taux d'épargne brute (doit être >10 %)	13,81%	16,15%	12,84%	108,46%	23,56%	20,88%	19,78%	19,21%
Taux d'endettement	26,63%	58,83%	78,34%	95,71%	92,20%	92,98%	95,20%	109,03%
stock de la dette au 31/12/N	17 452 826	39 659 048	53 773 256	66 328 988	72 328 851	80 337 192	84 147 786	98 706 548
Capacité de désendettement	1,9	3,6	6,1	6,8	4,4	4,5	4,8	6,8









Fin 2024, la capacité de désendettement de Sète agglopôle méditerranée se situerait à 6,8 années, ce qui associé à un autofinancement net de 9,2 M€ et un taux d'épargne brute de 19,2 %, permet d'assurer la solvabilité de l'encours de dette. Le recours important à l'emprunt 19,9 M€ s'explique par un effort sans précédent en matière de dépenses d'équipements, celles-ci atteignant près de 46,9 M€ sur l'exercice. Ainsi, fin 2024 l'EPCI accroitrait sensiblement son stock de dette, celui-ci atteignant 98,7 M€, conséquence d'une forte volonté politique de doter le territoire de nombreux équipements structurants (PEM, TCSP, Gare multimodale, centres aquatiques, équipements culturels, ZACOM/ZAE).

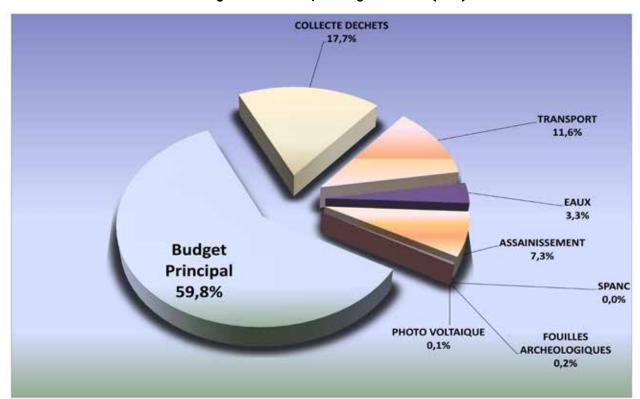
D. Situation budgétaire agrégée 2024

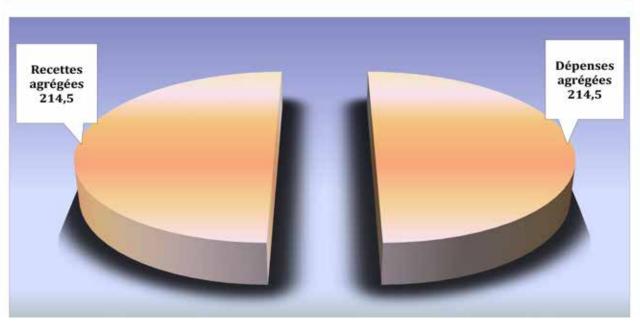
L'agglomération, en plus du budget principal dispose de 7 budgets annexes dont les montants financiers consolidés atteindraient 214.5M€ en 2024 :

- Le Budget Annexe Collecte des déchets a pour objet de retracer budgétairement parlant la compétence collecte et traitement des déchets.
- Le budget annexe « transport » a pour objet la mobilité et plus particulièrement le suivi de l'organisation des transports collectifs sur le territoire.
- Le Budget Annexe « eau » porte sur l'organisation de la compétence eau potable.
- Le Budget Annexe « assainissement » retrace les dépenses et recettes associées à cette compétence.
- Le budget annexe SPANC est dédiée à la compétence « assainissement non collectif ».
- Le budget « Fouilles archéologiques » retrace ladite compétence
- Le budget photovoltaïque retrace les flux financiers relatifs à la production et à la vente d'électricité solaire.

Il est proposé de consolider ces budgets afin de donner une vision élargie du budget de SAM dans le cadre du débat budgétaire 2024.

Les grandes masses par budgets en 2024 (en %)





Principaux indicateurs agrégés						
Période	2020	2021	2022	BP 2023	DOB 2024	
Epargne brute (En M€)	15 916 373	23 369 674	25 686 595	25 049 509 €	23 003 226	
Epargne nette (En M€)	12 007 545	16 238 632	19 467 875	17 736 509 €	14 757 226	
Dette (en M€) (31/12/2023)	78 974 975	93 060 244	99 977 828	110 757 988 €	131 361 712	
Capacité de désendettement (en années)	5,0	4,0	3,9	4,4	5,7	

Dans le cadre d'une approche budgétaire consolidée Sète agglopôle méditerranée présenterait, au 31 décembre 2024, une situation financière particulièrement positive avec une capacité de désendettement de 5,7 années, un autofinancement net évalué à 14,57€. Le stock de dette serait, pour sa part, de 131 M€, en hausse de 20,6 M€ par rapport au BP 2023. Précisions par ailleurs que le volume d'investissement porté en 2024 est estimé à 66,6 M€ ce qui représente 514 euros par habitants (population INSEE).

V. LA DETTE: STRUCTURE ET PERSPECTIVE

Répartition de l'encours au 1er janvier 2024

La dette de SAM s'élève à 111.972.293 € tous budgets confondus au 1er janvier 2024 pour un taux de 2,24% et une durée de vie résiduelle moyenne de 15 ans et 2 mois.

Sur l'exercice 2023, Sète agglopôle méditerranée a souscrit 2 contrats et en a consolidé 4 (en gris). Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

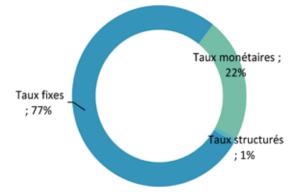
Budget	n° interne	Banque	Montant	Date de signature	Montant consolidé en 2023	Date de consolidatio n maximum	Durée	Taux payé
	2022-CM	Crédit Mutuel	5 000 000 €	24/11/202 2	5 000 000 €	31/01/2023	20 ans	Taux fixe 2,95%
	2022- AFL	AFL	1 000 000 €	25/11/202 2	1 000 000 €	20/06/2023	20 ans	€uribor 3 mois +0,54%
Principal	2022-SG	Société Générale	1 000 000 €	30/11/202 2	1 000 000 €	02/10/2023	20 ans	€uribor 3 mois +0,73%
	2022- LBP	La Banque Postale	5 000 000 €	25/11/202 2	5 000 000 €	01/12/2023	20 ans	Taux fixe 3,40%
	2023- AFL-1	AFL	4 200 000 €	30/11/202 3	-	20/12/2024	20 ans	Taux fixe 4,05%
	2023- AFL-2	AFL	100 000 €	30/11/202 3	-	20/12/2024	20 ans	€uribor 3 mois +0,79%
Assainissement	2023- AFL-2	AFL	2 700 000 €	30/11/202 3	-	20/12/2024	20 ans	€uribor 3 mois +0,79%

Répartition de l'encours par types de taux :

78 % de l'encours rattaché à des taux fixes, 22% l'étant sur taux variable. L'augmentation des taux depuis le dernier trimestre 2022 a toutefois pour effet d'augmenter le taux actuariel global de la dette dans des proportions qui demeurent relatives eu égard à l'important stock indexé sur taux fixe.

Le coût moyen projeté sur le futur budget est de 2,24%, niveau qui demeure toutefois historiquement bas.

Répartition de l'encours par type de taux Stock au 1er janvier 2024

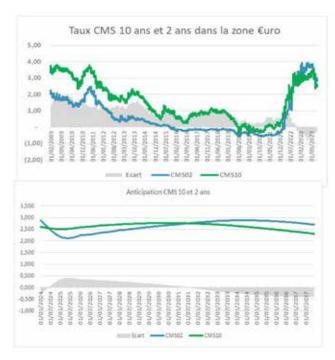


Position du contrat structuré

Au 1^{er} janvier 2024, l'agglomération détient un tirage sur taux fixe alternatif sur son budget Assainissement. Cette stratégie implique le paiement d'un taux fixe sous condition d'évolution d'un ou deux index de référence.

Il s'agit d'un contrat structuré indexé sur l'écart entre des indices de la zone euro.

N° contrat	CRD au 1er janvier 2024	Durée de vie résiduelle	Montage	Typologi e GISSLER	Taux actuari el	Niveau du sous-jacent au 16-01- 2024
200704- T01	893 038 €	13 ans et 11 mois	TFA 3,00% si (CMS 10-CMS2) >= 0%; Sinon 5% - 5*(CMS10 - CMS2)	3E	4,04%	-0.283%



Le graphique ci-contre nous montre la courbe des taux de CMS 10 ans (en vert) et 2 ans (en bleu) depuis le départ de la phase structurée en décembre 2009.

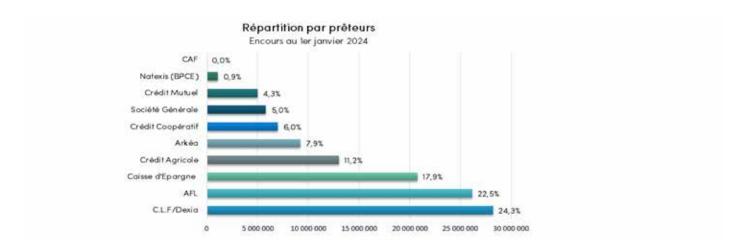
Ce contrat est adossé sur une stratégie dite « de pente ». L'EPCI paye un taux bonifié tant que l'écart entre le taux à 10 ans et le taux à 2 ans de la zone euro est supérieur ou égal à 0,00%, c'està-dire que la courbe des taux est croissante. La barrière sur ce contrat a été franchie pour la première fois fin 2022.

Le graphique ci-contre nous montre l'évolution des taux anticipés des index CMS 10 ans et CMS 2 ans par le marché à ce jour, l'écart et le niveau de la barrière sur les 13 prochaines années (durée de vie résiduelle du tirage).

Les marchés anticipent un franchissement de la barrière sur le premier semestre de l'année 2024.

Un réaménagement de ce contrat est exclu car trop couteux financièrement. Une réflexion sur une constitution de provision pour risque de taux est réalisée et reste le meilleur support pour sécuriser ce contrat.

Répartition de l'encours par prêteurs



Informations relatives à chacun des budgets

Budget	Encours au 1er janvier 2024	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nbre de contrat	Répartition par type de taux	Emprunt prévisionnel	
Dringing	84 168 616	2 2104	16 ans et 1 mois	30	78% Fixe	10.050.762.6	
Principal	€	2,21%	16 ans et 1 mois	30	22% Variable	19 958 763 €	
	40.000.076				66% Fixe		
Assainissement	12 880 076 €	2,36%	12 ans et 2 mois	14	7% Structuré	4 671 237 €	
	Ū				27% Variable		
Photovoltaïque	68 571 €	3,01%	3 ans et 8 mois	1	100% Fixe	-	
Tuananant	4 199 594 €	1.020/	13 ans et 9 mois	5	86% Fixe	1 957 000 €	
Transport	4 199 594 E	1,83%	13 ans et 9 mois	Б	14% Variable		
Collecte	6 062 432 €	1,98%	11 ans et 11	9	88% taux Fixe		
Collecte	0 002 432 €	1,96%	mois		12% Variable	-	
Eau	4 593 004 €	3,16%	12 ans et 7 mois	18	68% Fixe	1 141 168 €	
Eau	4 373 UU4 €	3,10%	12 ans et / mois	10	32 % Variable	1141100€	

Perspectives sur l'exercice 2024

Perspectives sur l'exercice 2024

Les propositions budgétaires débattues à l'occasion du DOB intègrent un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires.

L'emprunt prévisionnel, tous budgets confondus, est estimé à 27.728.168 € décomposé de la façon suivante :

- 19.958.763 € sur le Budget Principal, emprunt simulé pour 10.958.763€ sur taux fixe à 3.93% et 9.000.000 € sur €uribor 3 mois + 0.80% de marge,
- 4.671.237 € sur le Budget Assainissement. Cet emprunt est simulé sur taux fixe à 3,93%,
- 1.957.000 € sur le Budget Transport simulé à taux fixe à 3,93%,
- 1.141.168 € sur le Budget Eau Potable simulé à taux fixe à 3,93%.

Ces emprunts sont tous simulés en phase de consolidation sur une durée de 20 ans en amortissement trimestriel et linéaire avec une mobilisation des fonds au 30 juin 2024.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2024 aurait les caractéristiques suivantes :

- Encours prévisionnel : 131 361 712 €
- Taux actuariel: 2,64%
- Durée de vie résiduelle moyenne : 16 ans et 5 mois
- Répartition de la dette à taux fixe : 78,10%
- Répartition de la dette à taux fixe alternatif : 0,64%
- Répartition de la dette à taux variable : 21,26%

VI. STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire dispose que l'autorité territoriale présente un rapport comportant, au titre du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la masse salariale, la durée effective du temps de travail de la collectivité, ainsi que l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget et éventuellement la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

Sète Agglopôle Méditerranée, à l'instar des autres collectivités, est confrontée à un contexte financier de plus en plus contraint, lié à la crise économique résultant des crises sanitaire et énergétique. En raison de l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat, le législateur a pris diverses mesures de revalorisation des salaires des agents publics, notamment la hausse du point d'indice qui passe de 4,68 € à 4,92 €. Dans ce contexte, la politique des ressources humaines de la collectivité doit poursuivre son action et permettre le maintien d'un service public de qualité tout en maîtrisant ses dépenses en masse salariale, en veillant à l'amélioration de la qualité de vie au travail de ses agents, gage de productivité et levier de réduction de l'absentéisme. Ces éléments sont développés à travers 6 axes :

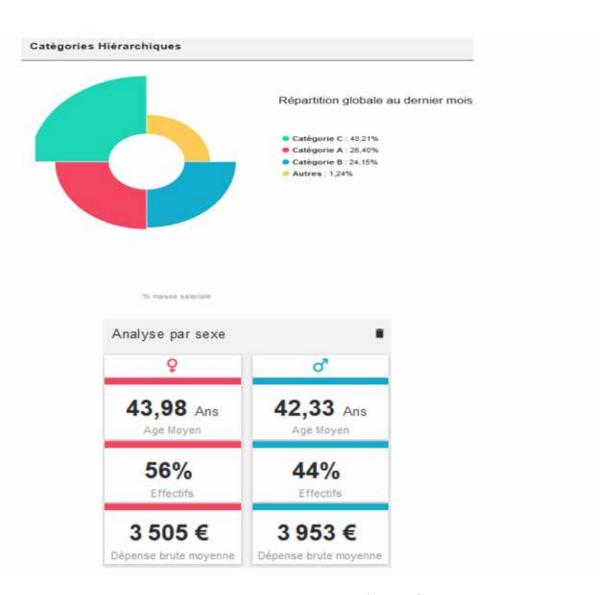
- · Veiller à l'adéquation des compétences des agents avec les besoins de la collectivité
- Favoriser le mieux être au travail
- · Veiller à l'égalité professionnelle et lutter contre toutes les formes de discriminations
- · Promouvoir et garantir un dialogue social de qualité
- Améliorer le service rendu à l'usager
- · Développer l'attractivité de notre collectivité

Dans un contexte de contraintes et d'incertitudes budgétaires, Sète Agglopôle Méditerranée a souhaité définir des orientations en matière de politique de ressources humaines. Il s'agit de prévoir une évolution des dépenses de personnel limitée à la prise en compte des mesures réglementaires exogènes à la collectivité et de l'effet Glissement Vieillesse Technicité, avec pour objectif la maîtrise de la masse salariale et la bonne adéquation des effectifs au regard des besoins exigés. Sète Agglopôle Méditerranée a ainsi fait le choix de l'ambition pour un projet de territoire constructif au service de sa population.

L'embauche de nouveaux personnels sera limitée et conditionnée à des départs ou des besoins spécifiques justifiés. Cela induira la poursuite du travail mené quant au redéploiement des effectifs, pour une intervention à périmètre de compétences constant avec des moyens humains ajustés.

Structuration des effectifs payés M57 Budget Principal (Données mois de Décembre 2023)

PERMANENTS	Titulaires et stagiaires	488
	CDI	12
	CDD	29
	Total	529
NON PERMANENTS	CDD	47
	Apprenti	10
	PEC	1
	Vacataires	21
	Total	79



L'évolution de la masse salariale et des effectifs s'inscrit comme suit pour les dernières années :

ANNÉES	BUDGET CONSTATÉ M57 (chapitre 012)	NOMBRE D'AGENTS AU 31/12			
2016	18 141 669 € Soit + 34 %	416			
2017	21 464 884 € Soit + 15 %	472			
2018	24 847 250 € Soit + 13 %	574			
2019	25 600 000 € Soit + 3 %	577			
2020	24 942 398 € Soit -2 %	575			
2021	24 055 812 € Soit -3%	552			
2022	25 542 596 € Soit +6 %	591			
2023	27 485 839.52 € Soit + 7.61%	608			

S'agissant de 2024, sont présentés de manière prévisionnelle, le budget total de la collectivité et ses effectifs :

BUDGETS	INSCRIPTIONS AU BP	EFFECTIF PRÉVISIONNEL MOYEN
M43 Transport	328 613 €	5
M49 Assainissement	1 244 335 €	21
M4 FOUILLES	217 088 €	6
M57 Déchets	5 853 341 €	158
M57	30 067 678 €	608
Eau	439 545 €	9
TOTAL tous budgets Chapitre 012	38 150 604 €	807
ELUS Total chapitre 65	685 000€	

L'impact budgétaire des mesures exogènes est considérable et notamment les mesures relatives à a revalorisation du point d'indice en juillet 2022 et 2023 :

Plusieurs mesures nationales en faveur du pouvoir d'achat des agents publics ont eu pour conséquence une augmentation du budget de la masse salariale pour toutes les collectivités territoriales. Les revalorisations successives du SMIC ainsi que la revalorisation de 3.5% (2022) + 1.5% en janvier 2023 du point d'indice de la fonction publique suite au décret du 7 juillet 2022 (passant de 4.6860 à 4.92) ont augmenté mécaniquement la masse salariale.

Durée effective du travail

Conformément à la loi du 6 août 2019, la durée annuelle du travail au sein de la collectivité sera bien conforme, en 2024, aux 1607 heures annuelles, soit l'équivalent des 35 heures hebdomadaires.

Projections et orientations sur l'exercice 2024

La politique RH, qui s'inscrit dans une recherche d'efficience et d'efficacité, s'articule autour de deux axes :

- le pilotage et la maîtrise de la masse salariale ;
- l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents, garante de performance collective.
- la promotion du dialogue social

a- Le pilotage de la masse salariale

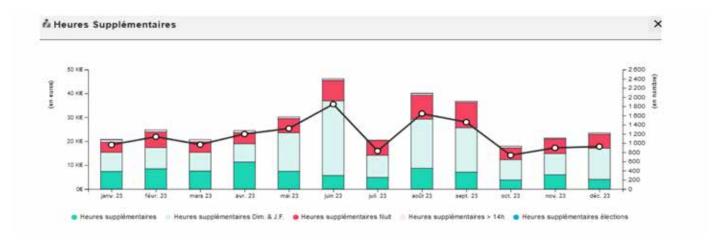
Les charges de personnel atteindront 30.1 M€ au budget principal, soit un montant en hausse de 9,3 % par rapport à celui de l'exercice 2023 soit une variation de + 2.5 M€, sur le budget principal. Cette variation s'explique principalement par les variables suivantes :

- 955 k€ correspondent à l'impact prévisionnel du renforcement des effectifs ou des remplacements d'agents ayant eu lieu2023 par le biais de recrutement externe
- 591 k€ lié au Glissement Vieillesse Technicité tenant compte des avancements d'échelons, de grades, flux de personnel au prorata des évolutions survenues en cours d'année et comptabilisées en année pleine sur 2024
- 797 k€ correspondent à l'impact des mesures gouvernementales exogènes à la collectivité :
 - gain de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics : 263 k€
 - revalorisation du point d'indice des fonctionnaires actée au 1er juillet 2023 sur une année pleine en 2024 : 338 k€
 - revalorisation des salaires de bas de grilles : 30 k€
 - augmentation de la part patronale de la cotisation retraite CNRACL : 122 k€
 - GIPA : 44 k€
- 158 k€ de dépenses supplémentaires suite à évènements ou mesures endogènes à la collectivité tels que la prise en compte des revalorisations de régime indemnitaire, les Elections européennes, hypothèse de rupture conventionnelle, sur l'exercice 2024

Tenant compte de l'importance des mesures exogènes en terme de dépenses de personnel, la stabilisation des effectifs constitue le levier principal d'action en matière budgétaire et le calendrier prévisionnel des départs en retraite indique clairement que le nombre de départs prévus sur l'année 2024 sera en diminution par rapport à l'année 2023. En effet, sur l'année 2023, 59 départs ont été comptabilisés (mutations, démissions, radiation des cadres, retraite) dont 7 départs à la retraite alors qu'à ce jour, seules 9 demandes de départs sont actuellement validées pour l'exercice 2024.

De ce fait, la marge de manœuvre budgétaire sera donc forcément réduite sur ce nouvel exercice.

Concernant les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, il sera nécessaire de maintenir et de piloter au plus près l'enveloppe des heures supplémentaires allouée tout en respectant le cadre légal et réglementaire. Une diminution du nombre d'heures supplémentaires a été constaté sur l'année 2023 et celle-ci devra se poursuivre en 2024.



Afin de piloter la masse salariale, l'analyse des évolutions des organisations et des emplois, ainsi que le travail sur l'amélioration et l'optimisation des process se poursuivent, avec également une politique volontariste de mobilité interne.

De plus, la collectivité reste toujours vigilante sur les agents en attente de reclassement et continue de travailler sur les processus d'accompagnement et d'insertion dans l'emploi. Pour 2024, il est prévu de poursuivre la mise en œuvre de la gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), afin d'anticiper les évolutions quantitatives et qualitatives des emplois et des compétences sur le plan individuel et collectif. Un travail collaboratif entre directions supports et opérationnelles sur les évolutions immédiates (opportunité de remplacer tout départ définitif, favorisation de la mobilité interne, recours aux remplacements et aux contractuels pour accroissement temporaire/saisonnier d'activités) a été mis en place au sein de la collectivité. L'accent sera poursuivi en 2024 sur les évolutions attendues à moyen terme avec une politique de gestion prévisionnelle des emplois et compétences au plus près des besoins (évolutions des métiers, besoins en formation, anticipation des profils d'agents recherchés au regard de l'évolution des besoins, optimisation des organisations, départs en retraite...). Dans le même temps, il convient de poursuivre l'amélioration continue des conditions de travail des agents, levier de lutte contre l'absentéisme et de performance collective.

b- L'amélioration de la qualité de vie au travail, levier de lutte contre l'absentéisme et facteur d'attractivité

Favoriser une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie privée

Les élus de Sète Agglopôle Méditerranée ont souhaité une poursuite des actions en faveur d'une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie privée. Facteur de mieux-être au travail, les actions proposées sont à la fois un facteur d'attractivité pour notre collectivité et un gage de productivité, en réduisant le stress lié à la gestion des temps professionnel / personnel de nos collègues et à leur articulation. (Poursuite du dispositif télétravail)

S'assurer de la sécurité des agents

Les actions existantes seront consolidées et développées :

- · La lutte contre les addictions,
- Les formations sécurité,
- Le strict respect des règles de sécurité (DUERP, plan d'actions...) sont des mesures efficaces et indispensables. De nouvelles actions de prévention sont à l'étude De plus, une attention particulière sera maintenue pour la poursuite des actions du document unique pour améliorer les conditions de sécurité au travail.

Développer une culture managériale commune

Il est apparu nécessaire d'harmoniser les pratiques managériales issues de collectivités différentes au travers d'un parcours de formation management qui sera poursuivi et enrichi en 2024. Ce management porteur de sens est le préalable à toute autre action entreprise au sein de la collectivité (parcours professionnel, politique salariale...). Cette culture managériale commune est portée par la direction générale et les ressources humaines en co construction avec le comité de direction élargi. Aussi la collectivité continuera de valoriser le développement des compétences de ses agents par le biais de la formation continue. De

nouveaux outils vont également être mis en place à compter de 2024 pour renforcer l'accompagnement des managers dans le pilotage de leurs services et /ou directions. Une école du management a vu le jour en ce début d'année 2024 et proposera un parcours de formation de 12 jours imaginé en interne, adaptable et modulable. Des sessions de co-développement seront relancées, complétées par du coaching individuel. Des instances de partage d'expérience complèteront ces dispositifs.

<u>Veiller à l'égalité professionnelle et lutter contre toute forme de discrimination</u>

La progression vers l'égalité professionnelle constitue un des objectifs à poursuivre afin de veiller à :

- Garantir une égalité femme/hommes notamment en matière de rémunérations et d'accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois,
- Prévenir et traiter toutes formes de discriminations et actes de violences. Afin de répondre à une obligation statutaire mais également à une forte volonté des élus, une cellule pour lutter contre le harcèlement a été mise en place. Afin d'accompagner chacun et chacune, un guide de signalement des situations de discriminations, d'harcèlements, de violences sexistes et sexuelles sera diffusé auprès de tous les agents.
- Promouvoir l'accès à l'emploi des personnes handicapées: la collectivité, déjà fortement engagée dans l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des agents porteurs de handicap continuera de favoriser le recrutement de personnes atteintes de handicap, y compris dans le domaine de l'apprentissage.

Le budget RH 2024 consolide la politique salariale (valorisation statutaire et de l'engagement professionnel des agents, via une gestion individualisée des carrières et du régime indemnitaire) et sociale (budget d'action sociale développé et amélioré avec la pérennisation des bons d'achat et l'actualisation du forfait mobilité durable en 2023) portée Sète Agglopôle Méditerranée.

VII.PROSPECTIVE FINANCIERE

La présentation de la trajectoire pluri annuelle des finances de notre EPCI est une information importante permettant d'alimenter le débat politique entourant le vote du budget.

A cet égard, elle permet de mesurer l'incidence financière des politiques publiques portées par l'agglomération, notamment en ce qui concerne l'impact du programme d'investissement, le périmètre des compétences exercées par l'EPCI et la gestion interne de l'administration communautaire.

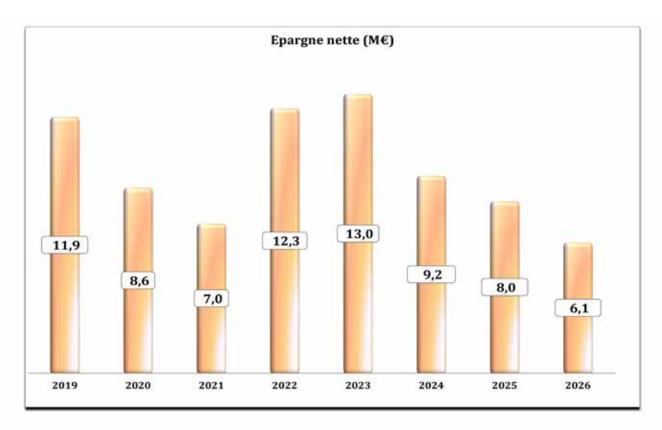
Hypothèses de construction du scénario prospectif :

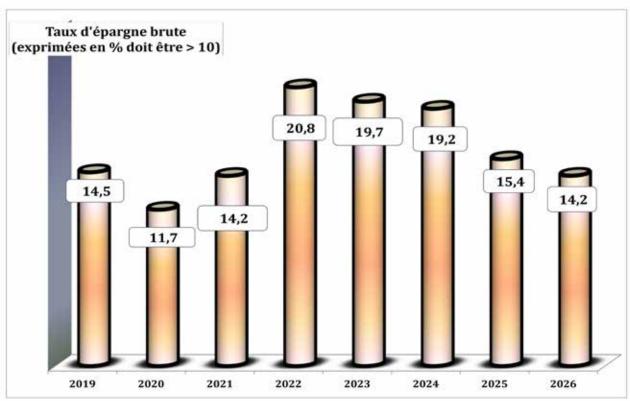
Le scénario ci-dessous prend en compte les dépenses d'investissement actuellement recensées au sein de la programmation pluriannuelle des projets d'équipement (PPI), (soit 40,7 M€ en moyenne annuelle sur la période 2024-2026), une indexation des bases fiscales sur l'Inflation anticipée ; des taux d'intérêt égaux à 4 % en 2024 ; 3,5 % en 2025 et 3 % en 2026.

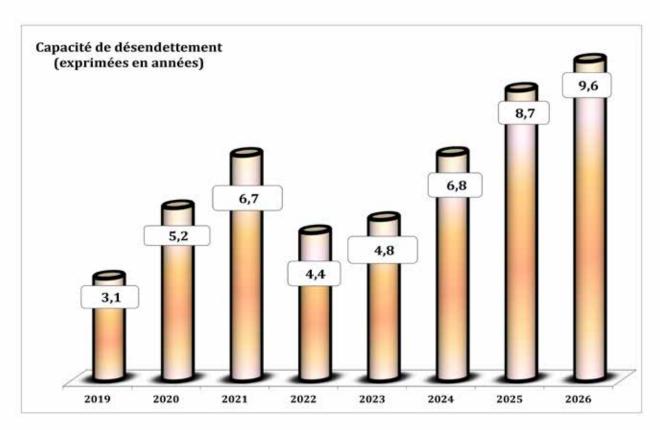
Indices économiques et fiscaux

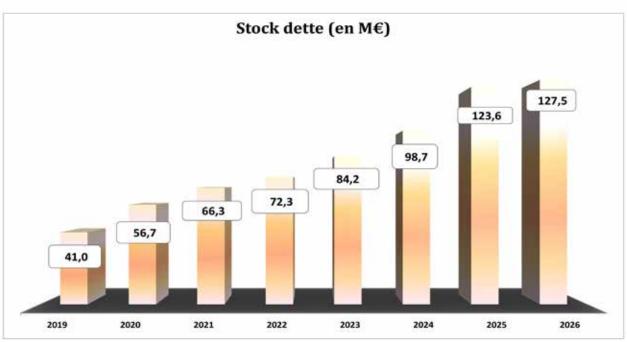
Indices économiques	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Inflation prévisionnelle LF	4,30%	2,50%	2,00%	1,75%	1,75%	1,75%
Inflation révisée	4,80%	2,60%	2,00%	1,75%	1,75%	1,75%
Inflation définitive	4,90%	2,60%	2,00%	1,75%	1,75%	1,75%
Free least on DID LE	1.000/	4 400/	4 700/	4 700/	4.000/	1.000/
Evolution PIB LF	1,00%	1,40%	1,70%	1,70%	1,80%	1,80%
Evolution PIB révisée	1,00%	1,00%	1,40%	1,70%	1,80%	1,80%
Evolution PIB définitive	0,80%	1,00%	1,40%	1,70%	1,80%	1,80%
Taux TVA	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
Taux FCTVA	16,40%	16,40%	16,40%	16,40%	16,40%	16,40%
Evolution nationale de la TVA nette	1,81%	5,44%	3,70%	3,60%	4,00%	4,00%
Indices fiscaux	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Actualisation TH	1,071	1,039	1,026	1,020	1,018	1,018
Actualisation FB habitat et industrie	1,071	1,039	1,026	1,020	1,018	1,018
Actualisation FNB	1,071	1,039	1,026	1,020	1,018	1,018
Actualisation CFE, FB autres entrepris	1,005	1,005	1,005	1,005	1,005	1,005

Dans ce scénario, l'évolution des charges de fonctionnement courantes serait de de 5 % en en euros courant et de 4,5 % pour les dépenses de personnel pour la période 2025-2026, soit la moyenne constatée sur les 3 dernières années.











ACTIONS ET PROJETS 2024



ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET AGRICOLES, DÉCHETS, CYCLE DE L'EAU, TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Préserver et partager nos ressources

Notre environnement est exceptionnel et seule une mobilisation collective permettra de le transmettre tel que nous le connaissons aux générations futures. Alors l'agglopôle s'engage, dans chacune des compétences dont elle a la charge, pour instaurer un modèle écoresponsable, et faire de notre territoire un exemple en matière d'économie circulaire. Cet engagement bénéficie à tous nos habitants mais aussi à toutes celles et tous ceux qui viennent découvrir ces richesses que nous avons à partager.

ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

En 2024, SAM réalisera plusieurs aménagements de **renaturation du cours d'eau de la Bourbou** qui auront une fonction épuratoire avec 2 types d'aménagements sur les 2 kilomètres du cours d'eau situés entre l'église de Loupian et la lagune de Thau :

- une reconquête morphologique et paysagère du cours d'eau par un reméandrage du lit sinuant entre des banquettes alternées, la reprise des berges et l'arasement des merlons, complétés par la plantation d'une ripisylve;
- la création d'un nouveau lit méandriforme afin de dynamiser le cours d'eau par la réactivation de zones préférentielles d'érosion et de dépôts et création/reconnexion avec les zones humides riveraines jouant le rôle d'épurateur naturel des pollutions et de régulateur naturel des débits.

Cette reconquête du milieu apportera une forte valeur ajoutée écologique et paysagère et aura des effets positifs en matière de prévention des inondations. Les travaux démarreront en septembre 2024 pour se terminer début 2025. Le coût du projet est estimé à 1,88 M€ HT (acquisitions foncières incluses). Ce projet sera également l'occasion à terme d'aménager une voie douce permettant de relier en toute sécurité le village à l'étang, ainsi que de proposer un verger agro-écologique pédagogique en bordure des aménagements du cours d'eau.

C'est une nouveauté en 2024, les 14 et 15 juin, en partenariat avec Midi Events, l'Agglopôle lancera le 1er Salon des Agricultures Méditerranéennes, à Villeveyrac. Ce salon a pour ambition d'être la vitrine de l'agriculture régionale, à travers 6 villages dédiés aux savoir-faire et produits de terroir : marché des producteurs et artisans de bouche locaux, découverte des vins locaux, restauration à base de produits locaux, expositions de machines agricoles pour les professionnels et les particuliers, découvertes des différents métiers et facettes de l'agriculture, réseaux de professionnels agricoles ; environnement et énergies ; nouvelles technologies et de nombreuses animations (ferme pédagogique, ateliers ludiques, conférences professionnelles et grand public, des ateliers d'initiation professionnelle)... Le montant de la participation de Sète agglopôle méditerranée est de 100.000 € TTC.





SAM a été lauréate en 2021 du 1er programme expérimental PSE (Paiements pour Services Environnementaux) rendus par les Agriculteurs, financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. A ce jour, 33 agriculteurs (1.541 ha) sont engagés dans ce programme, qui vise sur 5 ans (2021-2026) à améliorer la qualité de l'eau et à maintenir la biodiversité, les trames vertes, bleues et turquoises, sur les secteurs de la nappe Astienne et du Pallas (communes de Mèze, Loupian et Villeveyrac), avec la création et l'entretien d'Infrastructures Agro-Ecologiques (IAE) et de milieux, ainsi que l'amélioration des pratiques agricoles. Le dispositif entre dans sa 3e campagne. Les 2 premières campagnes ont montré des résultats très satisfaisants, qui ont dépassé les prévisions attendues. Sur un engagement total pour les agriculteurs de 1.169.000 €, 470.165 € ont déjà été versés aux agriculteurs.

265.000 € sont programmés sur 2024, en fonction des résultats obtenus par chacun. A cela, se rajoute un programme d'animations annuel piloté et animé par SAM, représentant 146.000 € TTC en 2024, comprenant des accompagnements techniques pour les agriculteurs engagés, des chantiers d'implication et des visites grand public.

COLLECTE DES DÉCHETS :

L'année 2024 sera principalement marquée par la poursuite des travaux de rénovation de l'UVE (Unité de valorisation énergétique) notamment avec la pose du four, de la chaudière et de la turbine électrique à vapeur. Le raccordement de la nouvelle ligne est prévu pour début 2025 (Budget 55 M€).

 Dans les déchetteries la pose de contrôle d'accès à destination des particuliers, compatible avec la SAM'Pass (700.000 €) sera réalisée ainsi que des études pour la future déchetterie nord-est de SAM (50.000 €).

(30.000 €).

- Achat de broyeurs à végétaux pour conventionnement avec les communes membres de SAM (350.000 €).
- Achat et distribution de composteurs fabriqués à partir de bois de palettes récupérées en déchetteries (200.000 €) et développement du compostage individuel et des aires de compostage partagé.
- installation complémentaire de filets anti-envols, à l'ISDND d'Oïkos et pose de réseau biogaz à l'avancement (80.000 €)



CYCLE DE L'EAU

Eaux pluviales

- Dans le cadre de la Lutte contre les inondations, des études et travaux seront lancés en 2024 afin de créer des bassins de rétention à Frontignan (les Vignaux et avenue des Carrières), Balaruc-le-Vieux (charbonnières) et Loupian (circulades) : budget total 957.520 €.
- 2 M€ seront également attribués en 2024 aux renforcement et renouvellement des réseaux d'eau pluviale dans différentes communes du territoire, afin de lutter contre les inondations en zone urbaine et améliorer la qualité des rejets en milieu naturel.

Eau potable

• 2,06 M€ seront attribués en 2024 à des travaux de génie civil et au renouvellement de réseaux eau potable afin de détecter et remplacer les conduites les plus anciennes et les plus fuyardes, pour améliorer les performances du réseau.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un Projet Partenarial d'Aménagement

2024 sera la première année du **Projet Partenarial d'Aménagement** recomposition spatiale, dont l'ambition consiste à mener un travail prospectif sur les potentialités d'aménagement de notre territoire dans un contexte de changement climatique, de zéro artificialisation nette et de recul de la bande côtière. Cette année 2024 sera consacrée à la concertation citoyenne qui viendra alimenter les études techniques et à l'élaboration des cartes de recul du trait de côte à 30 et 100 ans **(coût : 280.000 € TTC)**. Le PPA représente au total 827.000 €TTC d'investissement sur au moins trois ans (2024 à 2026). Plusieurs territoires de projets ont été pré-identifiés : Frontignan Plage en tant que premier démonstrateur de la recomposition spatiale d'un littoral menacé par l'érosion côtière, le triangle urbain central - Sète, Frontignan, les deux Balaruc et Mèze comme lieux d'expérimentation d'une nouvelle manière de réfléchir l'aménagement futur du territoire communautaire. Une réflexion sur le comment vivre demain le territoire doit s'ancrer dans les réalités vécues par les citoyens et les acteurs socio-économiques. Aussi, l'Agglopôle a pris le parti de les associer dès le début du PPA.

SPORTS & CULTURE

Une terre de jeux et d'épanouissement culturel

Inciter les habitants à l'éveil culturel et sportif en développant les initiatives innovantes et les évènements participatifs, c'est tout le sens de l'action qui sera mise en place au quotidien, en 2024, par les services de Sète agglopôle méditerranée.

SPORTS

L'Agglopôle, terre de Jeux!

SAM est très investie dans l'aventure **des Jeux Olympiques** et concocte un programme ambitieux d'événements sportifs : après un départ à Balaruc-les-Bains, **la flamme olympique** passera à Sète le 13 mai après-midi. A cette occasion, une classe de Cours Moyens de chaque commune de SAM, participera à une journée d'activités sur la place Thérond et le stade du Lido. Ces 400 enfants auront le privilège d'assister à l'arrivée de la flamme Place Thérond. Une fan-zone itinérante sillonnera début août les communes du territoire sur 8 dates programmées permettant aux passionnés de vibrer lors de la retransmission des plus grandes épreuves des Jeux. SAM accueillera des délégations internationales qui viendront terminer leur préparation début juillet, avant de rejoindre les



compétitions olympiques à Paris. Les triathlètes Sud-africains et l'équipe de France de Water-Polo seront accueillis à la piscine Fonquerne, l'équipe masculine Cubaine de Beach-Volley à Balaruc-les-Bains, ainsi que leurs homologues du Volley Ball à la Halle Marty. Les délégations de Judo du Kazakhstan et de Cuba devraient également être accueillies à Mèze. A noter également la venue de l'équipe de natation sportive de Singapour en Mai prochain à la piscine Fonquerne. Enfin, cet été, pendant les JO, 8 fans zones seront organisées successivement dans 8 communes du territoire afin de diffuser les temps forts de la compétition.

Destinés à promouvoir la pratique sportive en cette année olympique, **les Samedis du Sport** se poursuivent en 2024 **(27.000 €)** dans les 7 communes n'ayant pas encore accueilli cette opération lancée en 2023.

Une journée dédiée aux agents de SAM et des communes du territoire sera organisée pour célébrer cette année olympique à travers le challenge « **Thau'lympique** » qui permettra aux communes de se défier sur une mini-olympiade.

Piscines communautaires



La natation scolaire est un élément fort de la politique sportive de SAM. Les piscines intercommunales accueillent tous les enfants du CP au CM2 des écoles primaires du territoire. Le programme d'animations mis en place l'an dernier a connu un grand succès, notamment les séances de ciné piscine et les jeux aquatiques. Le dispositif sera reconduit et étendu sur tous les équipements aquatiques de la collectivité. Cette année encore, l'Agglo accueillera de nombreux stages de natation venus de la France entière, ainsi que les championnats de France Juniors de natation artistique.

Construction de la piscine de Frontignan

Le projet de construction d'un centre aquatique à Frontignan se poursuit. Un budget de **100 000 €** est prévu en 2024 qui permettra notamment de financer les sondages qui sont en cours sur le site.

· Mais aussi:

200.000 € seront consacrés cette année aux travaux d'entretien des équipements sportifs de SAM dont la piscine Di Stephano, le centre balnéaire Raoul Fonquerne et le stand de tir du Pont Levis .

CULTURE

Une médiathèque à Balaruc-les-Bains

La médiathèque de Balaruc, dont la première pierre a été posée en juillet 2023, va devenir le nouvel équipement phare du réseau de lecture publique de SAM. Implantée au pavillon Sévigné, le nouveau bâtiment conservera des éléments d'architecture ancienne, afin de respecter l'identité du lieu. L'équipement de 1.000m² permettra d'offrir à tous une structure adaptée à une médiathèque moderne. Sont prévus au rez-de-chaussée une salle d'exposition, un hall d'accueil, un espace pour la petite enfance avec une salle dédiée à l'accueil des bébés, un salon



de presse et magazines avec un accès à la presse en ligne, ainsi qu'une terrasse de lecture. À l'étage : un espace ressource avec les collections de livres et de DVD pour la jeunesse, les adolescents et les adultes, une salle bandes dessinées, une salle de jeux, des ordinateurs pour la consultation avec photocopieur / imprimante / scanner, une salle de formation et une terrasse de lecture. Le budget total (acquisitions d'ouvrages et équipements de la médiathèque inclus) est de 6,9 M€. En 2024, le budget consacré à cette opération se monte à **3 M€.** L'ouverture au public est prévue fin du premier trimestre 2025.



Rénovation de la façade de la Villa Loupian

La Villa-Loupian abrite les vestiges gallo-romains. L'état de conservation nécessite une rénovation du bardage bois de la façade. Durant l'année 2023, une première partie du bardage a été réalisée. La deuxième phase de ces travaux sera réalisée à partir de la fin du premier semestre 2024. Budget prévu : **350.000 €.**

Mise en place d'un automate à Mireval

L'année 2024 verra l'installation du premier automate de lecture publique sur la commune de Mireval. Ce nouvel équipement permettra aux abonnés du réseau de lecture publique et détenteurs du SAM'Pass de réserver leurs documents sur le site du réseau de lecture publique et de les récupérer en livraison au sein de cet automate. Cet automate (un deuxième est en commande pour une installation à Montbazin) permettra de rapprocher les ouvrages de la population. Budget prévisionnel pour ces deux automates : **130.000 €.**

Les Balades Artistiques en Méditerranée

SAM a souhaité proposer des parcours artistiques, touristiques au sein du patrimoine naturel et urbain de son territoire. Ce sont ainsi 20 artistes qui vont s'engager pour la création de 20 œuvres, qui seront installées sur les 14 communes du territoire. Au-delà de la création et de l'aide aux artistes que représente cette commande, c'est un engagement de l'Agglo pour une proposition touristique novatrice mettant en valeur l'histoire du territoire, ainsi que les espaces de vie et de rencontres. Ces parcours, au nombre de 4, permettront à la fois aux touristes mais également aux habitants du territoire de découvrir les œuvres de ces artistes installées de manière pérenne. Une «application guide» contenant tous les éléments nécessaires à la compréhension et à la protection des sites visités, ainsi qu'à l'approche des œuvres artistiques, sera mise à la disposition du public. Pour l'année 2024, 4 projets sont prévus : André Cervera, à Poussan; Richard di Rosa, à Bouzigues; Eve Laroche Joubert, à Vic-la-Gardiole et Chourouk HRIECH, à Sète. Le projet BAM, mêlant art et tourisme en prenant en compte les spécificités et valorisant le patrimoine naturel du territoire, sera un appel à la déambulation au sein des communes de SAM. Pour 2024, le budget est de **500.000 €.**

Mise en œuvre d'un projet culturel de territoire

2023 a vu l'adoption à l'unanimité par le Conseil communautaire du projet culturel de territoire et de deux nouvelles compétences en matière culturelle. L'année 2024 verra la mise en œuvre opérationnelle de ce projet culturel de territoire. La première étape est la mise en place de réunions régulières rassemblant élus et responsables culturels du territoire toutes les six semaines afin de construire ensemble les projets souhaités par les communes. SAM sera là pour accompagner les volontés culturelles des communes par l'intervention de ses équipements dans le cadre de ses compétences.

Mais aussi dans les bâtiments et équipements communautaires :

850 000€ seront consacrés cette année aux travaux sur les différents bâtiments culturels de SAM, notamment pour remplacer les menuiseries de la médiathèque de Frontignan. En 2024, le Théatre Molière Sète Scène Nationale Archipel de Thau bénéficiera d'une subvention de **1.493.000 €**

PATRIMOINE

Dans le secteur du patrimoine, des projets structurants pour la valorisation du territoire seront mis en œuvre en 2024 :

- En lien avec Voies Navigables de France et la Région, le service patrimoine travaillera cette année à une valorisation du site de **la pointe des Onglous de Marseillan**, par l'implantation de panneaux de médiation et de présentation.
- L'abbaye Saint Felix de Montceau, site historique et archéologique, animé par l'association de l'abbaye, nécessite aujourd'hui une mise en sécurité afin de permettre une mise en valeur et une rénovation.
- Le Musée de l'Etang de Thau, musée de valorisation des métiers et traditions de la lagune de Thau, nécessite de nouvelles propositions de muséographie. L'année 2024 sera dédiée à la rédaction d'un projet scientifique et culturel permettant de dresser les lignes directrices de la politique de ce musée. Un audit de sécurité et un récolement des collections seront également menés en lien avec la DRAC.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

- Création d'une classe MAO: 2024 marque l'ouverture d'une classe de musique assistée par ordinateur (MAO) permettant le développement de nouvelles compétences pour les élèves.
- septembre 2023, a été ouverte une Classe à horaire aménagée musique à dominance vocale à l'école Ferdinand Buisson. Elle rassemble une quinzaine d'élèves de CE1 dont l'emploi du temps permet la pratique musicale et chorale sur le temps scolaire en présence des professeurs du conservatoire.
- Pestival de musiques actuelles: comme en 2023, 2024 accueillera le festival de musiques actuelles amateurs, rassemblant l'ensemble des formations du territoire souhaitant y participer en collaboration avec les écoles de musique.

• Développement de l'accueil d'élèves en situation de handicap: par la formation et l'accueil de professionnels, le conservatoire s'ouvre à la pratique musicale pour les élèves en situation de handicap. Les enseignants, formés à diverses situations, seront à même d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les élèves qui souhaitent pratiquer la musique. C'est également l'accueil de la Fabrique de la danse, une association spécialisée dans les pratiques de la danse au sein de cours mixtes accueillant des pratiquants en situation de handicap et les autres publics souhaitant pratiquer.

MOBILITÉ, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENSEIGNEMENT, AMÉNAGEMENT

L'innovation au service de l'attractivité

Accompagner la jeunesse, favoriser l'apprentissage du secondaire aux études supérieures, œuvrer pour l'insertion dans le monde professionnel local et soutenir la démarche entrepreneuriale nécessitent de disposer d'infrastructures performantes et innovantes. Cette structuration du territoire bénéficie à tous les acteurs socio-économiques, qui font vivre notre territoire et sont partie intégrante de notre identité.

MOBILITE

Après la signature en septembre 2022 de la concession de transport public avec la société Kéolis, ce sont **16,1M€** qui sont inscrits cette année pour le fonctionnement des 23 lignes de bus du réseau et la mise en place du paiement par carte bancaire à l'intérieur des bus, mais également de nouvelles bornes d'informations sur les principaux arrêts munies d'un QR code pour connaître les horaires de passage.

- 3,55M€ sont prévus pour le financement du transport scolaire via Hérault Transport.
- 1,55M€ budgétés pour l'achat de nouveaux bus.
- L'aide à l'achat de vélos électriques est renouvelée pour un montant de 100 000€.
- 739K€ seront consacrés à la poursuite des liaison maritimes et à la liaison Sète/Mèze.
- Dans le cadre de l'aménagement du TCSP RD2, les travaux se poursuivent en 2024 par la mise en chantier du tronçon sur Sète, portion du canal du Rhône à Sète à l'échangeur Clémenceau, avec la création de 2 voies bus en site propre, le réaménagement de la voirie et végétalisation, la création de rond-point à chaque carrefour priorisant le passage du bus tous en sécurisant ces carrefours pour les autres véhicules, et la requalification de la piste cyclable. L'aménagement global est estimé à 12,5 M€. L'enveloppe 2024 est de 3,7



M€. Le démarrage du chantier est prévu à l'automne 2024, l'objectif visé étant une mise en service de la plateforme bus en septembre 2025.

- Dans le cadre des travaux du PEM de la Gare de Sète, la livraison de la passerelle est prévue à l'été 2024. 3 M€ sont prévus pour payer le solde de la participation de SAM à la passerelle (coût total 8M€.
 2 M€ sont isncrits pour la réalisation du parking nord (165 places voiture, 1 parking vélo couvert et 1 parking moto couvert), l'ensemble étant végétalisé, éclairé et vidéo surveillé. Le démarrage de chantier est prévu en avril 2024.
- Concernant la mobilité douce, l'année 2024 sera principalement marquée par la finalisation des travaux sur le tronçon Poussan/Gigean/Montbazin permettant de rejoindre notamment la piscine intercommunale de Gigean, le Mas de Klé permettant de relier la ZAE du Mas de Klé à la voie verte existante le long de la RD2, ainsi que la poursuite des études pour les tronçons Gigean/Montbazin par la Route départementale et Villeveyrac/Loupian (budget total : 500 K€).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SAM poursuit et renforce son appui au développement des entreprises, favorisant et participant aux chiffres positifs de l'emploi et de la création d'activité, identifiés récemment.

Aide à l'immobilier de proximité

SAM a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'environnement urbain et commercial, en soutenant financièrement l'aménagement des locaux d'activités commerciales, artisanales et de services des cœurs de villes. Cette aide à l'immobilier prend la forme d'une subvention allouée aux commerçants, artisans et professionnels de service pour la rénovation, la modernisation et la mise aux normes de leurs locaux

d'activités. Plus la demande de subvention est utilisée, plus elle est connue des commerçants. Les demandes augmentent ainsi naturellement (**Budget en 2024 : 150.000€).** Une quarantaine de commerçants seront accompagnés.

Prise en charge de la mission architecte conseil

L'objectif est d'agir sur l'attractivité des centres-villes par le renouvellement urbain. Il s'agit d'une mission d'accompagnement individuel des porteurs de projets pour l'aménagement des locaux d'activités. L'architecte « conseil » assiste le commerçant dans l'élaboration de son projet pour qu'il soit compatible avec les règles rappelées dans les fiches conseils. Le nouveau marché pour 2024 s'élève à environ **40.000 ETTC/an** pendant 4 ans. 100 commerçants sont accompagnés.

Etude stratégie commerce

Dans le cadre de sa politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, SAM a pour objectif de maintenir et dynamiser le tissu économique de son territoire par des actions de revitalisation et de développement des activités commerciales, artisanales et de services de proximité, ainsi que de soutenir ces entreprises dans leurs efforts de modernisation et d'adaptation. A cet effet, SAM finalise une mission d'accompagnement à l'actualisation des périmètres de sauvegarde pour les 14 communes de SAM. Ces périmètres ont pour objectif de donner aux communes la possibilité de préempter les fonds de commerce lors des cessions. Elle finalise également une mission d'analyse des forces et faiblesses du tissu commercial et d'élaboration d'une stratégie commerciale pour les 14 communes permettant d'améliorer la desserte commerciale et de renforcer l'attractivité du territoire. Coût 0€ car l'étude a été prise sur le budget 2023 avec un rendu au printemps 2024.

Animations commerciales

L'objectif est de soutenir et développer l'activité commerciale avec notamment :

- La digitalisation: accompagner les commerçants dans le tournant de la digitalisation en leur proposant une stratégie phygitale.
- **Des conférences inspirantes :** pour sensibiliser les entrepreneurs autour de sujets d'actualité et du quotidien, avec Gabrielle Halpern.
- Le Festival des commerçants : fédérer les commerçants autour d'un évènement emblématique valorisant les commerces des cœurs de ville-bourgs et les services de SAM. Pour développer l'attractivité du territoire, les achats et la visibilité pour les commerces de proximité. Favoriser la création d'associations de commerçants. Un évènement co-construit, servant à valoriser, unifier et fédérer les 14 communes autour des commerçants de proximité (Budget 25.000 €).

Office de commerce de l'Archipel de Thau

• L'objectif est le soutien des unions de commerçants afin de favoriser l'attractivité des commerces de proximité. Afin de promouvoir le « consommer local », et de rendre les cœurs de ville du territoire plus attractifs, accueillants et conviviaux dans le but d'accroître l'activité commerciale susceptible de s'exercer sur l'ensemble de son territoire, Sète agglopôle méditerranée a souhaité pouvoir s'appuyer sur un Office de commerce, une instance multi-partenariale ayant pour objectif de faciliter la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, faire connaître et apprécier les savoir-faire et l'offre commerciale du territoire et déployer des services collectifs visant à donner une nouvelle impulsion l'environnement de ces activités. **Budget SAM : 15.000€**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Pôle universitaire Michèle Weil

SAM renforce son positionnement en tant que Ville Universitaire d'Équilibre. Ce lieu totem de la vie étudiante, offrira un cadre dynamique pour la formation, l'enseignement supérieur et la recherche. Situé à proximité de la gare de Sète dans un quartier en pleine revitalisation urbaine, l'ancien collège Victor Hugo, rénové et rebaptisé Michèle Weil, est pensé comme un lieu ouvert et innovant. Il proposera aux étudiants des installations dédiées et une offre de service adaptée à



de rénovation avec une ouverture du site en septembre 2024. Un budget de 5 M€ est prévu pour 2024.

 Mais aussi: En 2024, SAM poursuit une offre de formation en prise directe avec les besoins du territoire, favorisant l'insertion professionnelle dans le tissu économique local (118.190 €).

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) représentera en 2024 un budget de **588.600€.** 510.000€ sont alloués au fonctionnement de la MLIJ pour 420.000€ et 90.000€ au titre des actions spécifiques, telles que les Chantiers Jeunes d'Implication Locale (CJIL). Sur les 78.600€ restants, 17.000€ seront aiguillés pour les actions de parrainage de jeunes diplômés issus de milieux sociaux modestes et la création d'entreprises pour les personnes ne pouvant avoir un crédit bancaire traditionnel, ou le maintien en emploi. 51.600€ pour le déploiement des Ateliers et Chantiers d'insertion (ACI) sur le territoire qui sont financés à 85% par l'Etat et le Département. Pour mieux répondre aux futures exigences liées à la performance globale des entreprises en matières de RSE, la collectivité lance un questionnaire afin de mesurer, évaluer et anticiper les mises aux normes à venir. Ce questionnaire permet de repérer les axes d'amélioration ou de développement sur lesquels les entreprises s'engageront et offrira une mise en relation avec des partenaires pouvant accompagner concrètement les structures sur les sujets sélectionnés. Le budget alloué à cette action s'élève à **8.500€.**

En outre, la promotion du statut des « entreprises d'insertion » (EI) permettant une aide à l'embauche pour les bénéficiaires de l'IAE sera mise en œuvre tout au long de l'année avec un budget de 1.500€, pour permettre un accompagnement à l'obtention de l'agrément attribué par l'Etat.

PARCOURS ENTREPRENEURIAL FLEX

- **Renforcer le parcours entrepreneurial** des jeunes entreprises au sein de la pépinière FLEX par une montée en gamme de l'offre de services, le déploiement du partenariat experts et d'animations récurrentes (55.000 €).
- **Améliorer la qualité des projets** en entrée de parcours pour tendre vers la création d'entreprises pérennes en croissance et créatrices d'emplois durables.
- Favoriser le développement des filières prioritaires du territoire : Economie bleue, Industrie culturelles et créatives, Economie circulaire, Sport et bien être.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET AUX FILIÈRES

Aide à l'immobilier d'entreprises

En 2024, le soutien à l'investissement immobilier des entreprises qui se développent sur le territoire sera poursuivi par l'apport d'une aide de 10% maximum sur l'assiette d'investissements éligibles (200.000 €).

Hôtel d'entreprises 3 sommets

L'année 2024 marque le début des travaux du futur hôtel d'entreprises « 3 sommets » sur le Parc aquatechnique, à Sète. Cet équipement s'insère dans un parcours résidentiel d'entreprises intégré, créé par Sète agglopôle. L'hôtel d'entreprises vient finaliser un parcours entrepreneurial composé de 3 incubateurs (BlueThauLab, Palanquée, Celimer), une pépinière d'entreprises (Flex), un hôtel d'entreprises (3 sommets) et une agence d'attractivité (Blue invest). Ce parcours répond à toutes les étapes de la vie des entreprises de moins de 2 ans avant l'immatriculation à + de 7 ans après l'immatriculation. En sortie d'hôtel d'entreprises (3 ans maximum), l'agence Blue Invest implantera les entreprises sur les ZAE de toute l'agglo par l'achat de foncier. Le coût de cet investissement inscrit au PPI s'élève à 9,7M€, dont 1.7 M€ prévus en 2024.

Programme territoire d'industrie France 2030

Le 9 novembre 2023, la candidature commune SAM, CABM, La domitienne et CHAM a été validée favorablement par l'Etat. Ce qui permet au territoire d'obtenir la Label Territoire d'industrie 2023-2027.

Ce label vise à reconnaître et à valoriser les territoires possédant une identité industrielle forte. Il permet d'identifier et financer des projets créateurs d'emplois à très court terme dans les territoires les plus marqués par la désindustrialisation avec l'extension du dispositif « Rebond industriel », soutenir les besoins en formation et en compétence pour répondre aux besoins des industriels, accompagner les projets identifiés vers les financements du plan France 2030. Notre territoire a été labélisé sur la filière Economie bleue et un programme composé de 10 actions. En 2024, un budget de **52.000 €** sera dédié à ce programme.

Zones d'activité économique

SAM mènera en 2024 un programme d'action, en lien avec la fin de l'inventaire des ZAE, visant à renforcer sa présence et l'écoute des besoins et des attentes des chefs d'entreprises, dans les 26 ZAE communautaires. Des sessions d'information seront organisées sur zones, programme d'animations, suivi, entretien, outils d'information et mise en relation, pour un montant de **37.500 €** en 2024.

Mais aussi:

- SAM apporte un soutien au développement de la stratégie d'accueil touristique avec la subvention à l'OTI (550.000 €), à l'aéroport de Béziers (320.000 €) et au club Croisières (14.400 €).
- Poursuite également du soutien de l'agence Blue Invest qui assure la promotion du territoire et accompagne l'implantation des entreprises et qui renforce et développe son club d'entrepreneurs grâce à de multiples animations (275.000 €).

POLITIQUE DE LA VILLE - GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ HABITAT - CISPDR - SERVICES MUTUALISÉS

POLITIQUE DE LA VILLE

Les contrats de villes

En 2024, SAM met en œuvre la nouvelle génération des contrats de villes, Quartiers 2030, sur une géographie renouvelée qui concerne 3 quartiers prioritaires : le Centre-ville / Ile-Sud à Sète, l'Ile-de-Thau et le centre-ville à Calmette à Frontignan. Les priorités de ce nouveau contrat de ville, élaboré avec l'ensemble des signataires et partenaires, concernent les domaines suivants :

- Des priorités relevant d'enjeux communs aux 3 quartiers prioritaires : la sécurité et la tranquillité publiques, le plein-emploi, les transitions, l'accès aux droits, la lutte contre la fracture numérique et l'aller-vers.
- Des priorités relevant d'enjeux transversaux à tous les sujets et périmètres : la participation des habitants, la lutte contre les discriminations, la population des séniors.
- Des priorités propres à chacun des QPV: Pour Sète, l'émancipation par l'éducation, la culture, le sport, la santé, la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité. Pour Frontignan, la mobilisation de l'ensemble des leviers de l'insertion sociale en s'inscrivant dans les principes du développement social local et contribuant ainsi à l'émancipation des habitants et la désassignation du QPV. L'ouverture du champ des possibles en progressant dans l'accompagnement des parcours scolaires des jeunes en difficultés. L'inscription collective dans les 8 grands principes de la charte nationale de soutien à la parentalité. L'amélioration de la qualité du cadre de vie et des conditions de vie des habitants du QPV. Faire de l'obtention d'un emploi un droit.

SAM participe à la réalisation de ces opérations en allouant au financement des opérations une enveloppe financière de **106.000 €** et en finançant l'équipe de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale.

GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ

Dans le quartier **Centre-Ville/Ile Sud de Sète**, plusieurs actions seront menées en 2024 pour développer le partenariat sur le quartier, via des rencontres régulières avec les associations. Un diagnostic sera notamment construit avec les habitants et les acteurs du quartier pour permettre de définir des objectifs communs adaptés au territoire. Il identifiera des actions concrètes et innovantes à mettre en œuvre en prenant en compte toutes les dimensions de la vie des habitants (entretiens / questionnaires / groupes de travail avec les habitants, associations, partenaires, services Ville et SAM).

Sur le quartier de l'Ille de Thau, **un atelier éco-citoyens** sera créé en partenariat avec le Contrat Local de Santé (CLS), le service éducation à l'environnement (SAM), les associations, les bailleurs sociaux et les services de la ville. Il proposera des ateliers thématiques pour promouvoir les gestes éco-citoyens du quotidien. **Une maquette du quartier**, co-construite avec les habitants afin de participer à la communication du projet urbain, sera réalisée pour poursuivre les temps d'informations et de concertation. **Un groupe de travail "gestion des déchets"** sera lancé pour la co-construction d'outils de communication avec les habitants. Enfin, **un pédibus** sera déployé dans un premier temps, dans le cadre d'un défi inter-classes ; avec la possibilité, si le projet donne satisfaction aux parents, élèves et équipes pédagogiques, de péréniser ce dispositif quotidiennement.

Pour les 2 QPV, il s'agira grâce à ces actions de faciliter le repérage des personnes isolées : faire émerger des projets partenariaux, une culture de la participation citoyenne sur les projets liés aux quartiers, et de développer la communication et la participation de la GUSP auprès des instances qui concernent le quartier.

Afin de mettre en œuvre ses projets, la GUSP disposera en 2024 d'un budget de **26.983 €**.

HABITAT

Financement de logements sociaux

SAM subventionne en fonds propres des opérations de logements sociaux sur le territoire, en 2024, les projets suivants verront le jour :

- La Résidence ORA, à Sète, 96 Logements collectifs dont 5 LLS, 3 PLUS et 2 PLAI, subvention de SAM: 81.000 €
- La Résidence Bleu d'Eole, à Gigean, 87 Logements collectifs (dont 26 LLS, 17 PLUS et 9 PLAI), subvention de SAM: 44.000 €
- La Résidence le Carignan, à Balaruc-les-Bains, 30 logements collectifs (dont 10 LLS - 7 PLUS et 3 PLAI.), subvention de SAM : 99.000 €
- La Résidence Le Clos Kennedy, à Sète, 30 logements collectifs (dont 30 LLS - 20 PLUS et 10 PLAI), subvention de SAM : 325.666 €



Au total, les subventions au parc public s'élèveront en 2024 à 1.595.000 €.

Construction de logements sur le parc privé

En 2024, SAM participera au projet de réhabilitation des anciens abattoirs de la commune de Frontignan pour créer 7 logements locatifs. Chaque logement disposera de places de stationnement, d'un abri et d'un jardin. Dans le cadre de l'OPAH Communautaire, le propriétaire bailleur a bénéficié d'un soutien financier de l'Anah et de SAM pour réaliser 4 logements conventionnés social (LOC2). Montant des travaux : 611.254 € TTC (Anah 93.187 €, **SAM 106.525 €**, 49% de reste à charge pour le propriétaire bailleur).

Au total, les subventions au parc privé s'élèveront en 2024 à 2.500.000 €.

Réhabilitation de l'aire d'accueil de Frontignan

L'Aire de Frontignan est composée de 36 emplacements avec une capacité d'accueil de 54 caravanes (36 caravanes à double essieu et 18 caravanes simple essieu). Chaque emplacement dispose d'une cuisine et de sanitaires individuels. Fermée depuis le 1er octobre 2023, la réouverture de l'Aire est programmée pour fin mai 2024. Une somme de **300.000** € est prévue pour finaliser la rénovation de l'aire de Frontignan qui vient d'être équipée d'un système de paiement d'avance qui va permettre une meilleure gestion de l'aire, d'optimiser les recettes et de réduire les consommations d'eau et d'électricité qui atteignent des sommets sur les 2 équipements.

La formation, un axe fort porté par SAM

En 2024, certaines formations sont reconduites et de nouvelles thématiques proposées, afin de former le plus grand nombre d'agents, de responsables associatifs et d'élus dans le cadre du CISPDR. Elles portent sur la prévention à la radicalisation et au séparatisme, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les violences sexuelles, sexistes et les discriminations, les violences intrafamiliales, les valeurs de la République et la laïcité, la gestion du stress et des conflits, ainsi que la cyber sécurité. En 2023, 708 personnes ont bénéficié de ces formations. En 2024, un budget de **8 000 €** réservé à cet effet permettra d'en former davantage.

Prévenir le harcèlement scolaire et les addictions au sein des établissements

Devant le fléau exponentiel du harcèlement scolaire qui se développe sous l'effet des réseaux sociaux et dont les conséquences sont dramatiques, une action de prévention sera reconduite en 2024 par le CISPDR. Elle est menée en partenariat avec l'Education Nationale et la Préfecture de l'Hérault et s'adressera aux élèves du territoire du CE2 à la 6ème (établissements publics et privés). A noter cette année, la création d'une équipe pédagogique de prévention qui intervient dans les établissements scolaires dans les domaines de la prévention, des écrans et des réseaux sociaux, du harcèlement, de la discrimination, des addictions et qui promeut les valeurs de la République et de Laïcité et l'égalité entre les filles et les garçons. En 2023, 2 569 élèves ont été sensibilisés sur ces sujets. En 2024, environ 3 000 élèves en seront bénéficiaires, un budget de **15.000** € est prévu pour cette action.



Développer la relation avec les élus

Il est nécessaire de développer la communication entre les maires et le parquet, car il est légitime que les élus puissent accéder à des informations concernant les investigations se déroulant dans leur commune. Une convention avec les parquets de Montpellier et/ou de Béziers selon le ressort des communes a été communiquée à tous les maires de Sète agglopôle méditerranée qui spécifie dans quels cas cette information pourra être partagée. En 2024, les communes qui le souhaitent pourront signer les conventions concernant notamment la transaction et le rappel à l'ordre, et auront ainsi un accès direct avec les parquets, pour partager les informations.

Une nouvelle cellule territoriale de suivi individualisé (CTSI)

Le concept est simple : le Maire, identifie dans sa commune des jeunes de 13 à 25 ans qui commettent des actes d'incivilités. Ces jeunes qui semblent être à l'origine d'une montée en volume d'incivilités pèsent sur la commune. Ils n'ont pas, à ce stade, un profil de meneur de groupe, mais pourraient s'engager sur cette voie s'ils étaient livrés à eux-mêmes encore longtemps. La CTSI avec ses partenaires, gendarmes, éducateurs spécialisés, éducateurs sportifs, polices municipale et nationale, France Travail, MLIJ, armées... propose en fonction du profil du jeune un parcours qui doit aboutir sur un contrat de travail. Fin 2023, ce dispositif a été testé sur des communes du territoire. En 2024, ce dispositif à disposition des Maires va se déplacer sur les communes.



SERVICES MUTUALISÉS

A ce jour, la mutualisation concerne les services communs suivants : **Autorisation du Droit des Sols (ADS), Finances, Informatique, Commande Publique, Ressources Humaines et Affaires Juridiques.** Ces mutualisations permettent d'optimiser les ressources techniques, logistiques et financières pour un meilleur service rendu à la population.

L'adhésion à ces services est facturé par imputation sur les attributions de compensation des communes. La facturation représente pour 2023 un montant d'environ 2M€, sur les 3M€ estimés comme étant réellement supportés par SAM pour la part d'activité de ces services dédiée aux communes mutualisées (incluant les coûts humains et matériels).

Les communes, et satellites (CCAS, SMBT, OTI), ont par ailleurs accès, sans contrepartie financière, à deux autres services mutualisés : le Système d'Information géographique (SIG), et les groupements de commande proposés par le service des Achats transversaux.

SAM met également gratuitement à disposition des communes membres un juriste chargé de la Mission d'Appui aux Communes, ainsi que plusieurs outils pour lesquels SAM prend en charge l'administration et la formation : Ma Com'une (logiciel de communication financière interne et externe), et Vigifoncier (logiciel de veille foncière).

Enfin, SAM a recruté un Conseiller en Energie Partagé permettant de faciliter la mise en œuvre des politiques de maîtrise des consommations énergétiques sur le patrimoine public communal et intercommunal.

